



LE QUOTIDIEN DE LA CAPITALE

LE SOLEIL

QUÉBEC, LE JEUDI 18 FÉVRIER 1999

www.lesoleil.com



Les agents François Dessureault et Claude Roy, du poste de Pointe-au-Père, exhibent des armes saisies dans la région de Rimouski.

BRACONNAGE Frappe magistrale

ERNIE WELLS
Collaboration spéciale

RIMOUSKI — Frappe magistrale de la part de 217 agents de conservation de la faune, à l'aube hier, avec l'interception de 135 présumés braconniers dans les régions de la Côte-Nord, du Bas-Saint-Laurent-Gaspésie, ainsi que des complices dans les régions de Québec et Montréal. Au total, ces personnes sont passibles d'amendes frôlant le million\$.

La plus importante opération du genre à survenir sur la Côte-Nord a mobilisé plus de 100 agents pour démanteler un réseau de braconnage de viande de caribou et conduire à une pluie de 300 accusations à l'endroit de

Voir FRAPPE en A 2 >

Rien ne va plus

Les assistés sociaux, les grands perdants de la réforme

JEAN-MARC SALVET
Le Soleil

■ QUÉBEC — Les assistés sociaux sont les grands perdants de la réforme ayant conduit à la création d'Emploi-Québec. Loin d'augmenter, le nombre de prestataires participant à des mesures censées favoriser le retour au travail a culbuté de 32% en un an.

C'est ce que révèle un rapport du ministère de la Solidarité sociale obtenu par LE SOLEIL. Daté du 29 janvier, ce document aux résultats surprenants a été produit par la Direction de la recherche, de l'évaluation et de la statistique du ministère.

En octobre dernier, sept mois après la création d'Emploi-Québec et des centres locaux d'emploi (CLE), 40 871 prestataires d'aide sociale partici-

paient à des mesures d'insertion, soit 19 151 de moins qu'en octobre 1997.

Les tableaux de la Direction de la recherche ne fournissent aucune explication à cette glissade. Ils se bornent à un froid constat de la situation, qui se situe aux antipodes de celle qu'espérait le gouvernement.

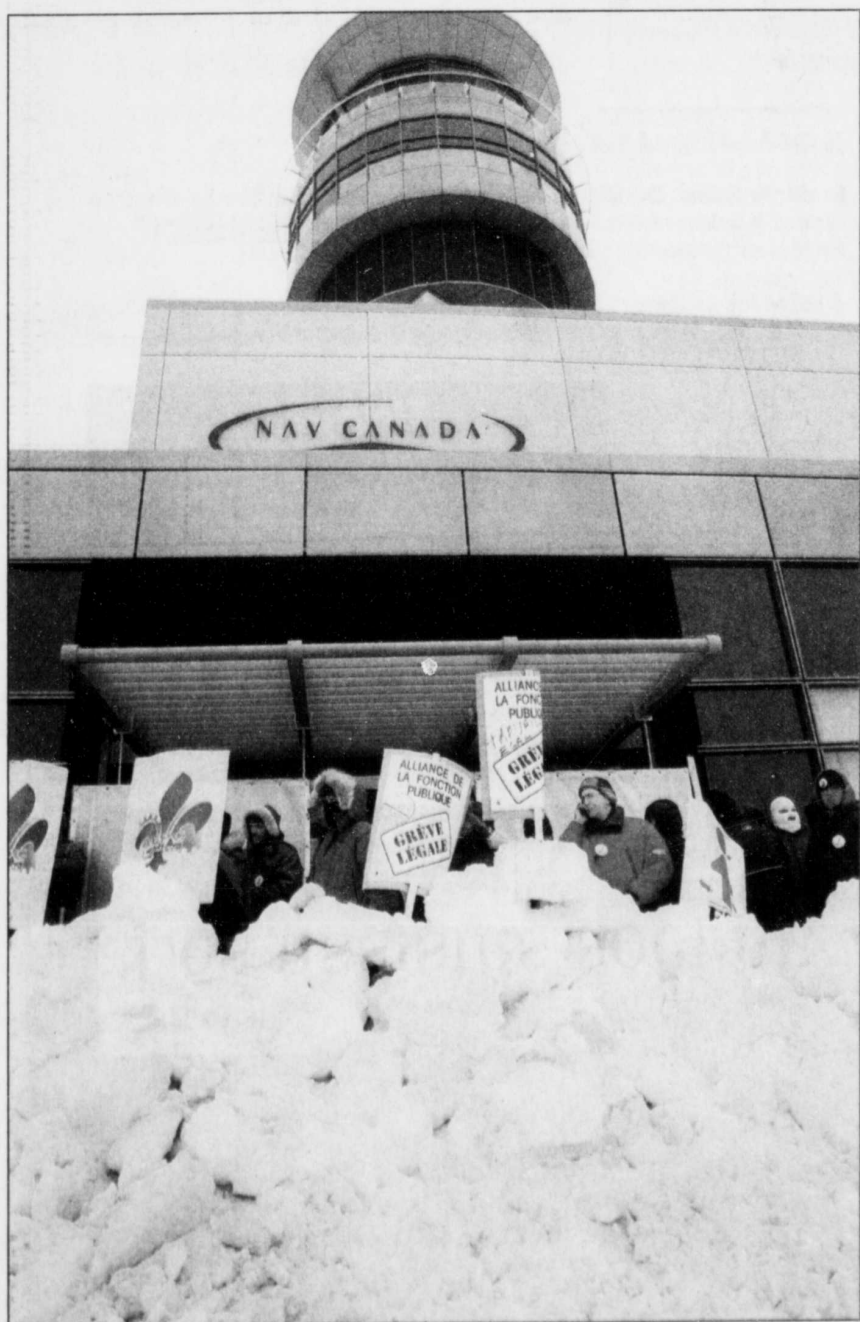
Le rapport indique de plus que le taux de participation des prestataires d'aide sociale par rapport aux

prestataires inscrits comme participants et non-participants était de 17,2% en octobre alors qu'il était de 22,3% un an avant.

En fait, plus rien ne semble aller aux deux ministères concernés par ces déboires, celui de la Solidarité sociale et celui du Travail et de l'Emploi. C'est ce qui se dégage d'un autre document

Voir RIEN en A 2 >

Tension à l'aéroport



La tension a monté hier, dans le conflit qui oppose le gouvernement fédéral à ses cols bleus. 125 syndiqués ont dressé des lignes de plquetage à l'aéroport Jean-Lesage et le tout a mené à une escarmouche avec les policiers. Détails en page A 14.

URGENCE DE L'ENFANT-JÉSUS Conditions de travail dangereuses

La CSST donne sept jours pour apporter les correctifs

LOUISE LEMIEUX
Le Soleil

■ QUÉBEC — Dans un rapport préliminaire rendu public hier, la CSST reconnaît que les infirmières de l'urgence de l'Enfant-Jésus travaillent dans des conditions dangereuses, à cause de l'encombrement, du mauvais éclairage, de la présence de patients potentiellement agressifs et violents.

Certaines corrections concernant les patients psychiatriques par exemple devront être apportées au plus tard aujourd'hui. La CSST donne 7 jours pour apporter les autres correctifs.

Les inspecteurs de la CSST ont passé six heures à l'hôpital de l'Enfant-Jésus, mardi.

Lorsqu'ils sont arrivés sur les lieux vers 11h, mardi, ils ont ordonné aux infirmières de retourner travailler, le nombre de patients alités à l'urgence ayant passablement diminué depuis quelques heures.

Mais par la suite, ils sont restés dans l'hôpital jusque vers 17h.

«L'organisation, les méthodes et techniques pour accomplir le travail dans la salle d'observation et de traumatologie de l'urgence ne sont pas sécuritaires et portent atteinte à la santé, sécurité des infirmiers et infirmières, notamment en raison de l'encombrement des lieux, de l'utilisation de la pratique des « demis » (les civières glissées entre les lits, considérées comme des demi-lits)», concluent les inspecteurs de la CSST.

Mardi, pour la troisième fois depuis le 21 janvier, les infirmières de l'urgence ont refusé d'entrer au travail dans des conditions dangereuses, in-

voquant la Loi sur la santé et la sécurité au travail.

Les inspecteurs notent, entre autres l'éclairage insuffisant dans les corridors de l'urgence, ce qui augmente le risque pour les infirmières de coupures, de piqûres, d'agression de la part de certains patients.

Les inspecteurs donnent deux jours (mercredi et jeudi) à la direction de l'hôpital pour former et superviser les infirmières qui font affaire à des patients violents et agressifs, soit parce qu'ils sont en crise psychiatrique, soit parce qu'ils ont consommé des drogues.

Au cours des prochains jours, les inspecteurs de la Commission de la santé et de la sécurité au travail se pencheront sur les heures supplémentaires que font les infirmières de l'urgence. En font-elles trop? Le recours aux heures supplémentaires est-il généralisé à la salle d'urgence?

«Nous allons offrir à nouveau une formation aux infirmières. Nous songeons aussi à engager un agent de sécurité «à la hauteur» (i.e. costaud) pour supporter le personnel», explique le directeur des services professionnels, le D^r Pierre Laliberté.

Voir TRAVAIL en A 2 >



LA MÉTÉO



Maximum -3,
minimum -11
Risque de bruine
neige glacée.
Demain: éclaircies. Page C 2.

QUÉBEC,
103^e ANNÉE, N° 53

FLORIDE, 1,75 \$ US

MONTRÉAL,
OTTAWA 70¢ PLUS
TAXES

60¢ PLUS
TAXES



Mont-Sainte-Ann
Ski et surf à volonté!

NOMINATION

La direction de l'information du SOLEIL accueille une nouvelle collègue dans ses rangs. Il s'agit de la journaliste Anne-Louise Champagne, dont nos lecteurs trouveront la signature, encore aujourd'hui, dans nos pages Questions d'argent.



Anne-Louise
Champagne

Anne-Louise Champagne assumera le poste de chef de pupitre au SOLEIL, en remplacement de Gilles Carignan, nommé récemment directeur de l'équipe des Arts et spectacles.

Anne-Louise Champagne cumule 12 ans d'expérience dans l'information, dont six au SOLEIL, et un an et demi à la Société Radio-Canada dans le Bas-Saint-Laurent et en Gaspésie. Originnaire de Chicoutimi, elle détient un baccalauréat en biologie et un certificat en journalisme, de l'université Laval. Nous lui souhaitons la meilleure des chances dans ses nouvelles fonctions.

C'ÉTAIT HIER

1989 — Le hockeyeur Wayne Gretzky atteint le plateau des 1800 points en carrière.

1987 — Bagdad annonce une trêve de deux semaines dans les bombardements de villes iraniennes. — Québec achète l'usine Donohue au coût de 320 millions \$.

1985 — Premier essai d'un missile Cruise en Alberta.

1980 — Pierre Trudeau et le Parti libéral du Canada reprennent le pouvoir à Ottawa.

RÉFLEXION

Villes du Nouveau Monde, elles vont de la fraîcheur à la décrépitude sans s'arrêter à l'ancienneté.

Claude Levi-Strauss
Tristes Tropiques

NUMÉROS CHANCEUX

LA QUOTIDIENNE
tirage du 17-02-99

0-5-0
7-7-8-3

6/49
tirage du 17-02-99
8-15-27-40-45-46
(complémentaire)
34
EXTRA
548355

QUÉBEC 49
tirage du 17-02-99
14-15-16-24-31-32
(complémentaire)
29

BANCO
tirage du 17-02-99
4-8-12-14-16-20-22-34-35-37
38-41-43-50-51-53-58-60-68-69

TABLE DES MATIÈRES

CAHIER A

La Capitale 3 à 7
Le Québec et le Canada 8 à 14
Le Monde 15

CAHIER B

Questions d'argent 1 à 12
Bourses 4 et 5
Opinions 10 et 11

CAHIER C

Le Monde Magazine 1 et 2
Arts et spectacles 3 à 12
Votre agenda 4
Ce soir à la télé 2
Annonces classées 7 à 9
Décès 9 et 10

CAHIER D SPORTS

Maurice Dumas 1
Statistiques 2 et 4
Jeux et BD 7

SERVICES

Abonnements 686-3344
1-800-463-2362
Annonces classées 686-3311
Carrières et Professions 686-3270
Internet www.lesoleil.com
Promotion 686-3342
Publicité Détaillants 686-3345
Publicité générale 686-3270
Rédaction 686-3394
Renseignements 686-3233

317
jours



avant l'an
2000

LE SOLEIL, journal quotidien fondé en 1896, est produit par LE SOLEIL, division du Groupe UniMedia qui en est l'éditeur. Il est situé au 925, chemin Saint-Louis. Son adresse postale est: C.P. 1547, Succ. Terminus Québec, Québec, G1K 7J6. Il est imprimé par Imprimerie Canada, au 5000, rue Hugues-Randoin, à Québec. Envoi de publication - Numéro de convention 0470198. Seule la Presse canadienne est autorisée à utiliser et à diffuser les informations publiées dans LE SOLEIL. ISSN 0319-0730

RIEN
Services

Suite de la Une

obtenu par LE SOLEIL réalisé, celui-là, à partir d'entrevues menées auprès de 263 gestionnaires et employés du réseau d'Emploi-Québec et des CLE.

« Dans l'ensemble, les personnes rencontrées et principalement les gestionnaires déplorent qu'il n'y ait pas eu de réelle gestion du changement lors de l'implantation d'Emploi-Québec », peut-on lire en guise d'introduction.

On relève que « la planification a été effectuée en catastrophe dans certains CLE » et que les gestionnaires passent « beaucoup de temps à élaborer des plans d'action qui demeurent théoriques et n'apportent pas de valeur ajoutée aux services à la clientèle ».

Les auteurs rapportent que « le manque de suivi constitue un irritant majeur (...) ». Les informations actuellement disponibles portent principalement sur les volumes d'activités et non sur les résultats ».

Par ailleurs, ceux qui croyaient perdre leur latin lorsque le gouvernement a créé les centres locaux d'emploi (CLE) en même temps que les centres locaux de développement (CLD) seront ravis d'apprendre que même les plus avertis s'arrachent encore les

cheveux à ce sujet.

Le rapport révèle en effet que « les gestionnaires locaux s'accordent à dire que le partage des responsabilités entre les CLE et les CLD n'est pas clair du tout, tant du point de vue de la planification que des services aux entreprises ». On fait état de « zones grises » entre les responsabilités des deux organisations.

Plusieurs des personnes interrogées ont aussi souligné « l'essoufflement du personnel ». Les gestionnaires disent manquer de ressources. « Les délais pour avoir une rencontre avec un agent (d'aide sociale) varient, selon les CLE, de trois jours à quatre semaines. »

Pour couronner le tout, LE SOLEIL a appris qu'Emploi-Québec est maintenant dans l'incapacité d'honorer plusieurs de ses engagements. Une lettre reçue avant-hier par un organisme communautaire de Québec en témoigne.

« Par la présente, peut-on lire, nous vous informons qu'Emploi-Québec se trouve actuellement en surengagement financier pour l'année financière 1998-99. Cette situation oblige notre ministère à reporter tous les paiements après le 31 mars 1999. »

Ces déboires s'ajoutent à toute la pagaille entourant les guichets libre-service, des pièces maîtresses du réseau des CLE puisque c'est en les consultant que les sans-emploi sont censés dénicher un travail. Les appareils ne seront pas installés avant plusieurs semaines alors qu'ils devaient l'être il y a plusieurs mois.

TRAVAIL
Sécurité

Suite de la Une

Le Dr Laliberté reconnaît que les urgences encombrées posent des problèmes de sécurité aux infirmières. Mais le changement du personnel infirmier depuis les mises à la retraite posent problème, reconnaît-il, surtout au niveau de l'intervention auprès des personnes violentes.

Les 44 lits de psychiatrie sont pleins et l'urgence psychiatrique prévue à l'Enfant-Jésus ne sera pas en place avant l'an prochain. L'hôpital n'a donc pas le choix de recourir à la clinique

que Roy-Rousseau ou à Robert-Giffard pour accueillir les patients psychiatriques, explique le Dr Laliberté.

De plus, poursuit le directeur des services professionnels, même s'il y a de la place, l'hôpital doit limiter l'ajout de lits. La direction de l'hôpital peut engager des infirmières pour s'occuper de patients supplémentaires, mais elle ne peut faire de même avec les médecins. Les patients supplémentaires doivent être vus par les médecins en place, d'où le risque d'épuisement.

À Montréal, la CSST est intervenue à la Cité de la Santé de Laval et à l'hôpital du Sacré-Coeur. À Québec, jusqu'à maintenant, seul l'hôpital de l'Enfant-Jésus a reçu la visite des inspecteurs.

« Notre intervention est loin d'être terminée à l'Enfant-Jésus », explique Sylvie Thibault, de la CSST. D'autres rencontres sont prévues avec l'employeur et un rapport final sera remis.

FRAPPE
1000 caribous

Suite de la Une

quelque 75 personnes.

À Fermont, au Nouveau-Québec, les agents ont effectué 40 perquisitions. D'autres suivraient à Forestville, Baie-Comeau et Sept-Îles. Les suspects auraient prélevé illégalement 1000 caribous en 1997-1998. Poursuite du caribou en motoneige et aéronef et gaspillage de la chair de gros gibier figurent parmi les infractions.

Au Bas-Saint-Laurent-Gaspésie, deux groupes auraient abattu 30 orignaux et 50 cerfs et prélevé des saumons dans les rivières Matapédia et Causapsal. Les suspects font face à 345 infractions et à des amendes de 320 000 \$. Les actes reprochés seraient survenus à l'intérieur des réserves fauniques Dunière (Causapsal) et Duchénier, à 30 km au sud de Rimouski. Deux enquêtes distinctes ont permis de pénétrer ces groupes actifs depuis 15 mois. L'opération Perchaude a couvert la Gaspésie et la Baie-des-Chaleurs et des localités près de Montréal, et l'opération Sentier a englobé les régions de Rimouski et de Québec.

PERCHAUDE

Tôt hier matin, 45 agents ont intercepté 12 personnes à Causapsal et perquisitionné à 11 endroits dans la Baie-des-Chaleurs où 17 agents ont intercepté six individus à Carleton. Quelque 29 agents en faisaient autant à Terrebonne, Sainte-Marie-de-Monnoir, Saint-Léonard, Chateauguay, Saint-Janvier et Montréal, chez six individus qui auraient braconné l'original dans les forêts de Causapsal. « Il s'agit de chums qui s'invitaient entre eux », précise un porte-parole de Faune et Pares Québec, Claude Côté, en précisant que 12 cerfs et 30 orignaux auraient été abattus par ces individus qui devront répondre à 275 infractions.

SENTIER

L'opération Sentier a conduit 20 agents à Rimouski, Saint-Narcisse et Mont-Joli. Quatorze individus auraient braconné avec des comparses de Lévis, Saint-Romuald, Lac-au-Saumon, Saint-Joseph-de-Kamouraska et Victoriaville où 20 agents ont effectué

des perquisitions. En tout, 27 individus font face à 70 infractions et 70 000 \$ d'amendes. Ils auraient abattu 15 cerfs dans Duchénier et autant à Victoriaville.

ABUS DE LA FAUNE

Le chef intérimaire du Service de conservation de la faune au Bas-Saint-Laurent, Ghislain Brunet, précise que les deux groupes de Rimouski et Causapsal entretenaient des relations avec des connaissances de l'extérieur de la région. « En temps de chasse à l'original, ils recevaient ces gens dans leur secteur, abusaient de la faune et prélevaient tout ce qu'ils pouvaient. Puis en temps de chasse au cerf, les groupes de la région se transportaient dans les régions de Victoriaville et Granby pour prélever en groupe ce qu'ils pouvaient en chevreuils. Quand tout le monde s'était servi, on pouvait écouler 30 bêtes dans le temps de la dire », explique M. Brunet. Sur la Dunière, les individus exerçaient leurs méfaits en temps prohibés et en temps de chasse dans les zones contingentées, une fois que les chasseurs sportifs avaient prélevé légalement leur gibier et quitté leur zone. Parmi les gens interceptés, plusieurs sont connus des agents. C'est davantage la consommation personnelle de gros gibier qui était recherchée et non la vente. La venaison saisie sera remise à des organismes humanitaires. Plusieurs armes, au moins trois véhicules, des quatre-roues, ainsi que des engins prohibés dont des projecteurs et collets ont été saisis. Parmi les infractions retenues, on parle de l'usage d'une arme à bord d'un véhicule, chasse de nuit, poursuite de gros gibier en véhicule, chasse sans permis et vente illégale de saumons. Plaintes, enquête, surveillance et informations recueillies par SOS-Braconnage (1-800-463-2191) ont permis ces interventions qualifiées d'historiques par certains agents.

La dernière opération antibraconnage est survenue en novembre à Matane où 30 personnes ont été interceptées. Les agents se donnent encore une semaine pour compléter les bilans.

Vous serez cloué sur place!

Une qualité d'information
qui frappe!

Le Clou du Salon

Des conférences sur la rénovation coanimées par Yves Mondoux, une présentation des caisses populaires Desjardins et de Gaz Métropolitain. Thèmes abordés: La planification d'une rénovation, les moyens de se financer, l'achat d'une maison, le choix d'un quartier et l'utilisation du gaz naturel dans notre quotidien.

Savez-vous planter des clous à la mode de RONA L'ENTREPÔT? Conseils d'experts et démonstrations offerts par RONA L'entrepôt, Makita, Roland Boulanger et Cie Ltée (installation de moulures), Velux-Canada (les puits de lumière) et Peinture Laurentide (trucs sur l'application de diverses textures...).

La Cour des murmures Découvrez-y un aménagement paysager complet, aussi sur place: ateliers et démonstrations sur la taille des végétaux, l'entretien de son jardin, le façonnage floral, etc. Une collaboration de Teronet et Hydro-Québec.

HORAIRE

Le salon EXPOhabitat et la maison EXPOhabitat sont ouverts aux mêmes heures. (La maison est située au 4028, rue Gilles-Villeneuve, à Sainte-Foy, accès via la sortie La Gendrale du boul. Charest)

Jeudi 18 février 12h à 22h
Vendredi 19 février 12h à 22h
Samedi 20 février 10h à 22h
Dimanche 21 février 10h à 22h
Lundi 22 février 12h à 17h

Des maisons grandeur nature!

La Maison Opération Enfant Soleil à EXPOhabitat Québec 1999

Entièrement meublée pour la durée du salon par la Galerie du Meuble, elle pourra être visitée en primeur à EXPOhabitat.

Le Relais Nature

Le chalet réinventé et accessible. Entièrement meublé sur mesure et présenté dans un site enchanteur au salon, à voir absolument. Une réalisation de Lortie Construction inc.

Le Clou du Salon

Des façades « Avant » et « Après » à vous clouer sur place! Conçues par Version III Design et construites par Faucher Guérin.

Des idées qui frapperont
votre imaginaire!

Changer de couleurs. Changer de décor. C'est si facile avec SICO Sur place, trois pièces... trois couleurs... trois ambiances. Consultations GRATUITES offertes par des designers.

Le Clou de Girofle Douze cuisinistes de talent y présentent les dernières nouveautés en matière de design de cuisines. Venez y rencontrer Robert Gillet de CIMF et Mario Bernardo du Montego, dans la salle à manger créée par le designer Yvon Laplante, ils y parleront des trouvailles que ces cuisines vous réservent.

Chic Choc Deux salles de bains, deux budgets. Une présentation de Décor-Rénove Cuisines et Salles de bains inc.

Les salles de bains Thalassa Donnez corps à la salle de bains de vos rêves.

La Clef de sol 2000 pieds carrés consacrés à l'électronique.

La ville de Québec. Un milieu de vie à la grandeur de vos aspirations Sur présentation du permis de conduire, les résidents de la ville de Québec obtiendront un RABAIS de 2% applicable pour une admission au salon EXPOhabitat (ne peut être jumelé à aucune autre offre).

À Sainte-Foy, La Maison EXPOhabitat 1999 vendue par soumission Visitez-la et obtenez un RABAIS de 2% pour une admission au salon EXPOhabitat (ne peut être jumelé à aucune autre offre).

TIRAGES

Vous courez sérieusement la chance d'être cloué sur place si vous êtes gagnant de l'un de nos nombreux tirages!

Dans le cadre des conférences du clou du salon courez la chance de vous mériter un voyage d'une semaine pour deux à destination de Paris.

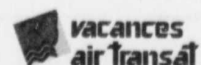
Au « Relais Nature » participez au tirage d'un forfait double de 5 jours au Gîte du Mont-Albert.

Votre participation aux ateliers « Savez-vous planter des clous à la mode de Rona L'entrepôt » pourrait vous rapporter 2 000 \$ de bons d'achat chez RONA L'entrepôt.

À gagner dans la section « Clou de girofle »:

Des tables d'hôte, gracieuseté du Resto Club Montego

Deux magnifiques paniers offerts par Fruits & Passion



OUVERTURE
AUJOURD'HUI
À MIDI

EXPOhabitat99

Du JEUDI 18 au LUNDI 22 FÉVRIER

LE SOLEIL Centre de foires angle autoroute Laurentienne et boulevard Hamel (ExpoCité)

Radio-Canada
Télévision

CITF
BOIS DÉTACHÉ
2013 114

LA CAPITALE

ET SES RÉGIONS

VAL-BÉLAIR

Une boîte... à surprises

MARIE CAQUETTE
Le Soleil

QUÉBEC — La commission d'enquête du conseil de Val-Bélair chargée de faire la lumière, l'été dernier, sur des irrégularités supposément commises par le directeur des travaux publics n'a jamais fait enquête pour connaître certains faits avant de tirer ses conclusions!

Un témoin mécontent, M. Hervé Morneau, est venu exposer cette situation hier à la commission municipale du Québec. Jamais personne ne lui a demandé sa version des faits. C'est sa boîte aux lettres pourtant que M. Jean a été accusé d'avoir remplacée sans raison. Le conseil a conclu que le directeur l'avait fait pour remercier l'épouse de M. Morneau, responsable des ressources humaines à Val-Bélair, qui aurait favorisé l'embauche de la femme de Reynald Jean à un poste au service de police.

Or, la boîte aux lettres de ce citoyen a réellement été sévèrement endommagée en septembre 1996 par un véhicule des travaux publics qui servait à nettoyer les fossés. La boîte aux lettres rurale était couchée au sol, le véhicule était encore là et les employés n'ont pas protesté quand M. Morneau leur a dit de ne pas s'en faire, racontait-il aux commissaires.

Cet enseignant avait demandé quelques mois plus tôt au directeur des travaux publics de procéder au nettoyage des fossés sur sa rue, lors d'une soirée organisée pour les employés municipaux et leurs conjoints. Le jour du bris, M. Morneau a communiqué avec M. Jean pour l'en aviser et a oublié cette affaire. Un mois plus tard, sans autre formalité, la boîte aux lettres était remplacée.

Lorsque l'épouse de M. Morneau a réalisé que

cette histoire apparaissait dans le rapport de la commission d'enquête sur le comportement de M. Jean, elle en a avisé son mari. Celui-ci s'est présenté à la réunion du conseil municipal pour poser des questions mais, manque de chance, le conseil a voté la dissolution de la commission ce soir-là! Non seulement personne n'était venu l'interroger, disait-il, mais, en plus, on lui inventait un prénom, Lucien, dans le rapport.

Au procureur de la municipalité qui lui reprochait presque de ne pas avoir suivi la procédure établie pour faire sa réclamation, le témoin répliquait qu'il n'a pas vu la nécessité de faire plus puisque M. Jean lui avait dit qu'il s'occupait de l'affaire.

M. Morneau n'a pas discuté de cette affaire, banale à ses yeux, avec son épouse. Celle-ci n'a donc pas pu lui rappeler qu'il dérogeait à la règle, répondait-il à M^e Pothier, qui avait l'air un peu déconfit que son histoire de boîte aux lettres, qui a tenu la commission municipale en haleine pendant 15 jours, se dégonfle de la sorte.

Par ailleurs, la commission a appris que tous les dossiers personnels des employés actuels et retraités des travaux publics ainsi que ceux de M. Jean et de M. Gaétan Thellend ont été retirés en décembre 1998 du bureau des ressources humaines et de la garde de la secrétaire administrative, M^{me} Diane Légaré, qui en était responsable. Ils sont gardés dans le bureau de la directrice des communications et deux personnes ont la clé de cette filière: la secrétaire du maire et M^{me} Diane Légaré. Les dossiers ne peuvent plus sortir de ce bureau, a dit M^{me} Légaré, mais certains n'y sont pas sans qu'il ait de note indiquant qui les a en main.

AUTRE TEXTE EN A 4

LAVAL

Le temps, c'est de l'argent!

Elle poursuit l'université, qui l'a menée à un cul-de-sac

GUY BENJAMIN
Le Soleil

■ QUÉBEC — Une ex-étudiante réclame 3000 \$ de l'université Laval. Marie-Josée Paquette prétend que le personnel de l'université l'a mal renseignée et l'a incitée à suivre des cours qui l'ont menée dans un cul-de-sac.

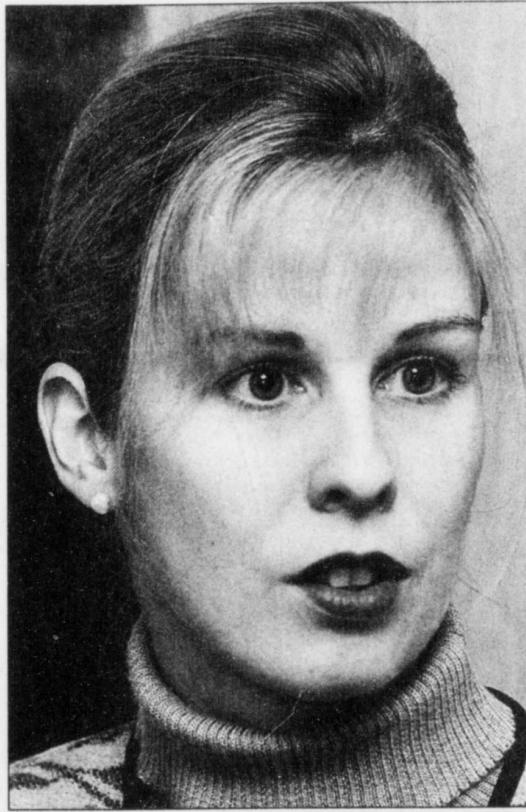
La cause en cour des petites créances devait être entendue hier matin. Le juge qui devait écouter les arguments des deux parties craignait un potentiel conflit d'intérêts. M^{me} Paquette et les représentants de l'université se reverront donc plus tard devant le tribunal, et devant un autre juge.

L'université a déjà proposé de régler le dossier en versant une compensation de 1000 \$. Mais l'ex-étudiante juge l'offre trop faible. Elle évalue ses pertes à 15 000 \$, mais réclame le maximum que peut lui accorder la cour des petites créances, 3000 \$.

Après l'obtention d'un baccalauréat en Sciences infirmières, la jeune femme de 27 ans décide d'entreprendre des études en pharmacie. M^{me} Paquette, selon les recommandations du personnel du bureau du registraire, s'inscrit à cinq cours compensateurs, essentiels pour être admis en pharmacie. Elle décide d'ajouter deux cours de physique, pour être sur le même pied que les étudiants de cégep qui tentent d'être admis en pharmacie.

Les frais de scolarité se chiffrent à 1343,95 \$. Pour suivre ces cours, elle a refusé des heures de travail comme infirmière, poste qu'elle occupe sur appel. Elle estime la perte de salaire à 12 824 \$.

La jeune femme prétend qu'on l'a fait étudier pour rien, parce que les cours compensateurs ne pouvaient rien changer à la cote R nécessaire à son admission en pharmacie. Sa cote, après le bac



Marie-Josée Paquette réclame 3000 \$ de l'université Laval.

en sciences infirmières, était de 27,95, et il lui fallait 33 pour être admise en pharmacie.

M^{me} Paquet a été stupéfaite d'apprendre qu'un cours en sciences infirmières n'est pas le bon chemin à prendre pour se diriger vers la pharmacologie. En langage universitaire, on dit que le cours de sciences infirmières comporte un indice de force de discipline négatif pour entrer en pharmacologie. Ce qui revient à dire que le cours de sciences infirmières, une science humaine, est coté bas par l'université elle-même. «Un cours d'ingénieur m'aurait aidé davantage», laisse tomber la jeune femme.

Selon elle, même en obtenant des notes parfaites pendant les trois ans de son cours en sciences infirmières, sa cote n'aurait pas été assez élevée pour être admise en pharmacologie. Elle demande compensation, parce que le personnel de l'université ne lui a pas fourni toute l'information nécessaire.

Huit membres du personnel de l'université étaient à la cour, hier matin, dont M^e Lucie Lavoie, ombudsman à l'université. M^e Lavoie mentionne qu'elle traite annuellement les dossiers d'environ 600 étudiants, qui ont des problèmes de tout genre avec l'université.

Elle estime sa perte de salaire à 12 824 \$



Un agent de conservation exhibe une partie de la marchandise saisie.

28 braconniers épinglés

Ils traquaient l'oie blanche

ISABELLE MATHIEU
Le Soleil

■ BEAUPRÉ — Les oies blanches de Cap-Tourmente peuvent maintenant respirer plus à leur aise. Les agents de conservation de la faune ont arrêté hier 28 braconniers de la région de Beaufort qui pourraient se voir imposer jusqu'à 100 000 \$ d'amendes.

Après avoir passé deux saisons de chasse à se camoufler et à ramper dans des fossés pour faire de l'observation, les agents de conservation de la faune ont finalement réussi à démanteler l'important réseau de braconniers qui sévissait à Saint-Joachim et à Beaufort. Les 55 agents de la région de Québec ont effectué des perquisitions à l'aube hier et ont pu arrêter 28 personnes. Les suspects comparaitront par voie de sommation pour être accusés d'au moins 210 chefs, dont achat et vente d'oies blanches, chasse de nuit, chasse dans la réserve de Cap-Tourmente et chasse dans des zones où il est interdit de jouer du fusil.

Quelques pourvoyeurs pourraient se glisser au sein du groupe des suspects, précise Gaétan Galarneau, chef du service de conservation de la faune à Québec. Les 28 braconniers pourraient se partager jusqu'à 100 000 \$ d'amendes et perdre leur permis de chasse pour au moins un an. «C'est

ça qui est le plus dur pour eux!», assure Claude Desrochers, responsable du bureau de Beaufort.

Après les avoir filmés durant de longues heures, les agents ont constaté que les braconniers travaillaient le jour, à la brunante, mais le plus souvent la nuit. «Ils tirent pour tuer, évidemment, mais ils blessent beaucoup d'oies et ça fait énormément de gaspillage, précise Claude Desrochers. Mais l'impact le plus négatif, c'est qu'au matin, les oies se déplacent parce qu'elles ont été dérangées et que les chasseurs sportifs ne peuvent plus chasser.» Selon les agents, de nombreux chasseurs désabusés auraient d'ailleurs accroché leur fusil, privant les commerçants de la région d'une part de leur chiffre d'affaires.

C'est évidemment l'appât du gain qui pousse les braconniers à enfreindre les lois. Chacun des membres du réseau de Beaufort se seraient mis environ 5000 \$ dans les poches en vendant des oies aux membres de sa famille ou encore à des chasseurs malchanceux... ou maladroits!

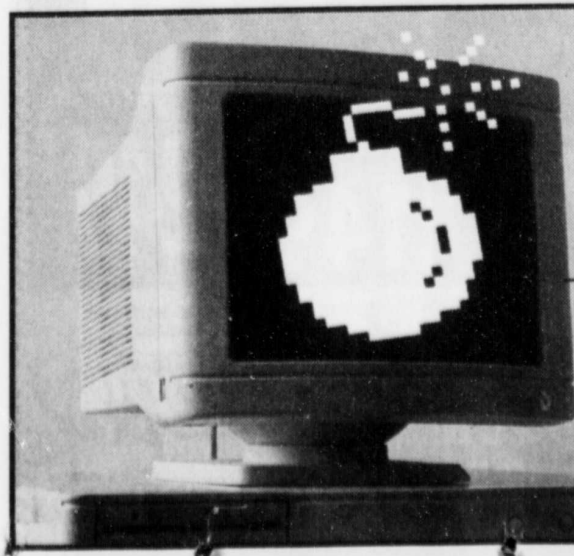
«Il peut y avoir du danger pour la santé des gens parce que les conditions d'hygiène ne sont pas toujours respectées, note l'agent Desrochers. Les oies qui sont vendues sont parfois demeurrées dans les champs pendant quelques jours.» Les agents de conservation de la faune juront qu'ils seront tout aussi intraitables avec les braconniers dans l'avenir, même si la population d'oies blanches est devenue si importante que les quotas de chasse seront bientôt haussés.

Branle-bas général



COLLABORATION SPÉCIALE, STÉPHANE VERREAU

La police de Charlesbourg a eu fort à faire, hier soir, pour comprendre les circonstances dans lesquelles un individu demeurant sur la rue Montagne s'est retrouvé avec une balle dans le corps, dans le portique de la maison voisine. Selon le lieutenant Jocelyn Bélanger, il semble que l'homme aurait tenté de mettre fin à ses jours et que, pour des motifs encore inconnus, il se serait ensuite traîné jusqu'à la maison voisine où il a été retrouvé. L'étrange comportement du malheureux a forcé une mobilisation des enquêteurs qui n'ont négligé aucun détail pour démêler l'imbroglio, allant jusqu'à fouiller le véhicule des voisins. Aux dernières nouvelles, les blessures de l'homme étaient qualifiées de sérieuses. C.V.

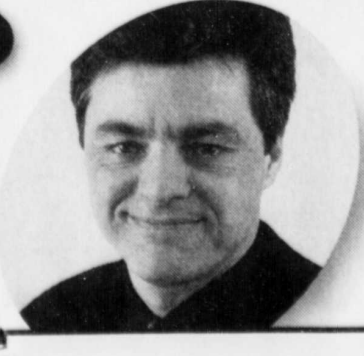


Bogue de l'an 2000

Est-il trop tard pour l'éviter?

Une série de reportages saisissants de Pierre Sirois
LE GRAND JOURNAL

Ce soir 17 h 30



TQS
BRANCHÉE
SUR QUÉBEC

ENQUÊTE SUR LA MORT DE ROGER PELLETIER

Laverdière aurait tiré pour se protéger

GILLES GAGNÉ

Collaboration spéciale

■ AMQUI — L'agent de la Sûreté du Québec Martin Laverdière a voulu se protéger et protéger son collègue Sylvain Ruel quand il a fait feu une douzaine de fois à bout portant sur le véhicule dans lequel se trouvait Roger Pelletier, qui venait, selon lui, de sortir une arme à feu et de proférer des menaces.

M. Laverdière, principal témoin interrogé hier lors de l'enquête publique menée par le coroner Gilles Perron pour faire la lumière sur les circonstances et les causes de la mort de Roger Pelletier, avait, quelques minutes plus tôt, été entraîné sur 10 à 15 mètres par le véhicule de la victime, dans la nuit du 21 novembre 1997, à Lac-au-Saumon, dans la Matapédia.

Lors de ce premier contact entre le policier et M. Pelletier, dans le rang Didier, le citoyen de Causapséal avait dit « Lâche-moi mon tabarnak ». L'agent avait tenté d'établir sans succès un contact verbal avec l'homme de 57 ans.

Roger Pelletier semblait perdu, selon l'agent Laverdière

« Cet individu ne semble pas sur la même planète que nous. Il semble perdu », a témoigné l'agent Laverdière. C'est quand il a tenté de saisir la clé de l'auto de M. Pelletier que ce dernier a démarré subitement.

L'agent dit avoir profité de la faible puissance de l'auto de M. Pelletier pour lui faire un entonnoir, une fois sur la route 132. Il savait alors que l'auto appartenait à une dame, Yolande Roussel-Pelletier.

L'agent Laverdière a tenté de nouveau d'inviter M. Pelletier à sortir du véhicule. Il a obtenu en guise de réponse « Tassez-vous de là, je vais vous tirer ».

Le policier dit avoir vu le fuyard se pencher vers la droite et se retourner vers les policiers avec une arme à feu dans les mains. Posté à quatre ou cinq pieds de la portière, il s'est soustrait en reculant à son angle de tir.

« Je dégaine et je vide le chargeur (...) C'est un tir défensif, un tir de combat (...) J'essaie de viser la vitre du véhicule ». Ne sachant pas si M. Pelletier est touché, l'agent de police recharge son arme, mais la victime repart en re-

culant. Craignant de revenir dans l'angle de tir, l'agent vide à nouveau son arme. Onze ou 12 coups ont été tirés. L'agent Ruel aurait fait feu trois fois ensuite, ce qui n'a pas empêché Roger Pelletier de fuir à nouveau, pour faire une sérieuse embardée trois kilomètres plus loin.

Sa version ne sera jamais connue parce qu'il est décédé le 27 décembre 1997, à l'Hôtel-Dieu de Québec, sans avoir été interrogé. Il avait reçu quatre balles.

Le coroner Gilles Perron a fait une remarque hier qui pourrait bien aboutir dans son rapport. Bien qu'il n'ait pas remis en question la décision de Martin Laverdière de tirer sur la victime, il lui a demandé pourquoi il n'avait pas décidé d'intervenir plus discrètement auprès de Roger Pelletier la seconde fois, en se mettant à l'abri de l'auto-patrouille, par exemple.

Le policier a rétorqué qu'il voulait empêcher Roger Pelletier de conduire, que le territoire à couvrir était grand que tout s'était passé très vite et qu'il avait agi au meilleur de sa connaissance.

VAL-BÉLAIR

Deux poids, deux mesures ?

MARIE CAQUETTE

Le Soleil

QUÉBEC — Deux poids, deux mesures à Val-Bélaire ? Le maire Claude Beaudoin a-t-il demandé un permis pour la construction d'un lac sur sa propriété en 1996 ? L'avocat de la municipalité, M^e Roger Pothier, s'est opposé, hier, à ce que la question puisse être posée devant la commission municipale de Québec.

M^e Pothier prétendait que cela constituait une tentative de « salissage » du maire. L'objection a été accueillie par les commissaires.

L'attitude du procureur, sur ce point, tranchait radicalement avec le respect strict des procédures municipales qu'il invoquait plus tôt. Dans un premier cas, M^e Pothier demandait au trésorier de la Ville, M. Gilles Proulx, si ce n'est pas un élément important de la confiance qu'on peut avoir dans un directeur que de savoir qu'il impute ses dépenses dans le bon poste budgétaire.

Il faut se rappeler qu'un des reproches majeurs faits à l'ex-directeur des travaux publics de Val-Bélaire, Rénauld Jean, est d'avoir volontairement mal codifié une dépense de 35,95 \$ pour l'achat d'une boîte à lettres.

Le trésorier a révélé à la commission qu'il avait déjà détecté et signalé une erreur du genre à M. Jean. Il s'agissait de l'achat d'une corde à linge ou d'un bout de clôture, brisé par des gens de son service chez un citoyen. Selon le trésorier, M. Jean expliquait son geste par le souci de simplifier la procédure de réclamation pour un petit bris. « Il voulait donner satisfaction le plus rapidement possible à la clientèle. Il disait qu'il était prêt à acheter lui-même une corde à linge ».

M. Proulx a aussi précisé que des directeurs de service avaient le réflexe d'attribuer des dépenses à un mauvais poste budgétaire lorsque le poste concerné était plein ou débordait. Il leur rappelait à l'occasion de respecter la règle sans tenir compte des dépassements budgétaires.

Par ailleurs, le trésorier a été étonné et surpris de constater que le directeur général Gaétan Thellend « se mouille pour si peu » lorsqu'il a réalisé que ce dernier avait commandé des matériaux pour ses meubles de chambre à coucher via les travaux publics. Il y avait deux factures totalisant 482,24 \$. L'enquête entamée par le maire a duré de janvier à mars 1997.

« Je trouvais ça maladroite de s'exposer comme ça », ajoutait-il, précisant qu'à sa demande, M. Thellend avait même émis une directive à la fin des années 1980 pour interdire aux employés d'utiliser les bons de commande municipaux pour leurs commandes personnelles, même si ces achats étaient remboursés. Le trésorier estimait que cette habitude semait la confusion et alourdissait l'administration. À ses débuts à la Ville en 1984, les employés commandaient des crayons de cette façon, rapportait-il.

Prime 7 pièces Dior

Seulement chez Eaton



Avec tout achat de 35\$ ou plus de produits de beauté Christian Dior, vous recevrez, sans autres frais :

- ♦ un rouge à lèvres **Rouge Collection**, 3,5 g
- ♦ un mascara **Fascination**, 3,2 g
- ♦ un **Capture Essentiel**, 5 mL
- ♦ un **Capture Essentiel** pour les yeux, 2 mL
- ♦ une crème nourrissante pour le corps pour peaux sèches, 30 mL
- ♦ une eau de toilette **Dolce Vita** en atomiseur, 1,2 mL
- ♦ une pochette à maquillage marine et blanc



Nouveauté Dior

Teint Diorlight. Un fond de teint léger, imperceptible, de longue tenue, qui se fond à votre peau. Votre teint paraîtra uniforme et naturellement lumineux pendant des heures.

30 mL 39\$



Offre en vigueur du 18 février au 7 mars 1999. Une prime par personne.

ORDINATEURS

SUR MESURE AUX MEILLEURS PRIX!

Processeur INTEL PENTIUM 400 Mhz 64 Mo SDRAM

Offre exceptionnelle SEULEMENT 1297\$ ou 50\$/30 mois

OUVERT 7 JOURS

Moniteur 15 po inclus

FORMATION GRATUITE

AUTRES SUPER SPÉCIAUX SUR PLACE

• Carte mère Chipset BX-PRO, AGP 100Mhz
• Disque dur 3.2 Gig Fujitsu UDMA
• CARTE VIDEO 8 Mo AGP
• CD-ROM 32X Goldstar
• Carte de son compo 5016
• Haut-parleurs 80 watts amplifiés

SOUTIEN TECHNIQUE 7 JOURS SUR 7

- Clavier Internet bilingue Ps2 Multimedia
- Souris + Tapis
- Boîtier Medium Tour
- Lecteur 3 1/2 1.44Mo Panasonic

sélectronic

600, Belvédère 888 687-4545
Place de la Cité (porte no 5) 658-4535

VENTE DE FERMETURE 155 000\$ EN STOCK

DATE FINALE LE 15 FÉVRIER

RÉDUCTIONS JUSQU'À **70%**

Dernière chance!

220 matelas réduits jusqu'à 70%	Futon 99\$ Chaise bercante 149\$	Matelas d'eau à partir de 249\$
--	---	--

Équipement de bureau et équipement d'entrepôt.

PAYEZ COMPTANT ET NOUS PAYONS LES TAXES

CENTRE DU SOMMEIL Plus

850, Pierre-Bertrand 265-2251, 527-1199

Aubut pis Brochu: ça rime en crime!

Il y a quelque chose de «distrayant», ces temps-ci, à voir les Montréalais se débattre dans le psychodrame des Expos. Mais distrayant n'est peut-être pas le bon mot. «Pathétique» conviendrait davantage.

Vous avez remarqué? Les Montréalais viennent de commencer à comprendre la «game», comme on dit. Mais c'est incroyable à quel point ça leur a pris de temps. Pour les Québécois qui ont fait le deuil des Nordiques, il y a dans cette saga des Expos, un petit air de «déjà-vu». Le même scénario s'est déroulé ici il y a trois ans. Ça ravive de drôles de souvenirs.

C'est le chroniqueur Réjean Tremblay qui m'y ramène. Oui, Tremblay, qui écorchait de sa plume tous ceux qui refusaient de tomber dans le piège à cons de Massel Aubut. Tous ceux qui voyaient clair dans son jeu, quand il réclamait un Colisée payé par les fonds publics. Réjean Tremblay, porte-voix de Massel, quand il cherche à faire porter l'odieux du départ des Nordiques par le maire L'Allier et Jacques Parizeau et qui recueillait les larmes de crocodile de Massel à New York, au moment où il allait empocher les millions \$.

Même un chroniqueur branché comme Réjean Tremblay n'a jamais jécodé ce scénario à l'intention de ses lecteurs. Était-ce par naïveté? Par calcul? Parce qu'il était un ami de Marcel Aubut? Je ne sais trop. J'ai sous les yeux une chronique particulièrement loufoque datée du 17 mai 1995 intitulée: *J'ai de la peine* dit Aubut.

Pathétique! En la relisant hier, j'ai pouffé de rire!

Mais pour cet émérite journaliste, la saga des

Expos est devenue plus limpide. Sa chronique de dimanche dernier, intitulée: *Un coup fourré tellement bien monté* est presque hallucinante. Il suffit d'y changer les noms des acteurs pour retrouver, à quelques détails près, le scénario du hold-up des Nordiques.

«La vente des Expos à un groupe de Washington était préparée depuis longtemps, écrit-il. Pour y arriver, il fallait faire la preuve que les Expos ne pouvaient survivre à Montréal. Pour forcer des propriétaires aussi «socio-démocrates» que Desjardins, Montréal et la FTQ à accepter la vente. Pour y arriver, il fallait détruire l'équipe et son marché. On s'y est appliqué avec beaucoup d'intelligence et d'acharnement...»

Quelle soudaine lucidité! Il suffit de remplacer le nom de Brochu par Aubut, celui de Selig (commissaire du base-ball) par Bettman; Washington par Denver; il suffit d'écrire les Nordiques plutôt que les Expos; Québec au lieu de Montréal; un nouveau Colisée plutôt qu'un stade au centre-ville. Ajoutez Daishowa, Métro, la FTQ, la Mutuelle... et le Fonds de solidarité dans le portrait. Et tout est clair!

Tremblay qualifie de «machiavélique» le plan conçu pour livrer les Expos à la ville de Washington: *Puisque Claude Brochu, avec la complicité de Bud Selig, ne pouvait vendre les Expos sans l'accord d'une majorité des propriétaires des Expos, il fallait d'abord détruire le*



Ghislaine Rheault

GRheault@lesoleil.com

produit, c'est à dire l'équipe et son stade. On s'y est acharné depuis quatre ans. Puis il fallait convaincre tout le monde que la seule solution pour la survie des Expos passait par la construction d'un stade au centre ville.

Comme Aubut a conçu le projet fou de faire payer un Colisée par des fonds publics, Brochu a échafaudé des plans pour un stade de 250 millions. Dans les deux cas, l'échec était récomposé: chacun des hommes était assuré d'empocher des millions.

Bref, Aubut et Brochu, ça rime en crime!

Mais ce qui étonne, c'est que Brochu n'ait même pas eu besoin de maquiller le scénario pour réussir à faire tomber les partisans des Expos dans le même panneau que ceux des Nordiques. Mais ils l'auraient de travers dans la gorge pendant longtemps. À moins d'un miracle aujourd'hui. Car la date butoir du 7 mars fixée par Selig pour le plan de sauvetage tient toujours.

Dans la Presse de mardi, en entrevue, Felipe Alou accreditait ce scénario. *Felipe est maintenant pessimiste. Il réalise que les dés étaient pipés dès le départ. Que Claude Brochu avait un plan qui portait sur plusieurs années pour sortir les Expos de Montréal avec la complicité de Bud Selig*, écrit Réjean Tremblay.

J'ai relu hier, des morceaux choisis de Réjean Tremblay, en mai 1995, alors que la vente des Nordiques était imminente. Certains passages

sonnent tellement faux qu'on dirait des dialogues du téléroman *Réseaux*.

17 mai 1995: *J'ai de la peine, dit Aubut. J'ai de la peine mais je me dis que ce n'est pas encore fini. Dans ces situations critiques, il y a toujours un espoir, même s'il est minime... Quel cabotin!*

18 mai 1995: *Hier matin, à New York, Marcel Aubut déjeunait au Hilton... avec son cellulaire. Il espérait toujours rencontrer le premier ministre Jacques Parizeau dans une ultime tentative pour obtenir un nouveau Colisée financé par les revenus d'un casino à Québec et ainsi sauver les Nordiques. C'est la seule chance qui reste. Une dernière heure avec le premier ministre du Québec avant de paqueter les équipements et les dossiers de l'équipe et de les mettre sur des camions U-Haul à destination de Denver. Après, ce sera fini. Il n'y aura plus jamais de sport professionnel majeur dans le Village...»*

Le Village, c'est ici. Vous aviez compris! Mais dans un court passage, Tremblay laisse échapper un bout de vérité. *Le pire qui puisse leur arriver (aux propriétaires des Nordiques) ce serait que le gouvernement accepte de respecter leurs demandes. Ils perdraient 100 millions \$*, écrivait-il.

Quand les Expos auront mis le cap sur Washington, il ne restera plus à Claude Brochu, pour tenter de faire pardonner sa trahison, qu'à créer une fondation et à faire pleuvoir sur de jeunes athlètes les fruits de son immense bonté.

Il sera alors devenu un vrai clone de Massel. Et *La Presse* se fera un devoir, chaque fois qu'il mettra en scène sa générosité, de publier sa photo.

Québec accueillera le Festival international de la météo

CLAUDETTE SAMSON

Le Soleil

QUÉBEC — Pour la première fois de son histoire, le Festival international de la météo sortira cette année de son pays d'origine, la France, pour tenir ses activités à Québec, du 15 au 18 avril.

L'activité réunira les présentateurs météo de 116 stations de télévision de 58 pays, qui confronteront leur performance devant un comité d'évaluation.

Mais la météo étant ici sous la responsabilité d'Environnement Canada, l'événement sera enrichi de nombreuses activités qui permettront à la population de se familiariser avec les nouvelles connaissances dans le domaine, a indiqué hier le

porte-parole de l'organisme gouvernemental, Jacques Lavigne.

L'événement se déroulera sous le thème des changements climatiques. Le Festival prévoit un Salon de la météorologie, une exposition au Musée de la civilisation, plusieurs conférences publiques et scientifiques, un festival du film scientifique, en plus du concours des présentateurs télé.

Des milliers de visiteurs sont attendus au Musée de la civilisation et au hangar du Vieux-Port.

«La météo est un sujet qui passionne tout le monde, et pas seulement au Canada», assure Jacques Lavigne, en soulignant l'importance de la météo sur une multitude d'activités économiques, tels le transport, l'agriculture, etc.

LAC-BOUCHETTE

Une femme meurt dans une collision

Le mauvais temps a fait une victime, hier, vers 15 h, dans la région du Lac-Saint-Jean, alors que Céline Trem-

blay, 44 ans, résidant à Lac-Bouchette, est morte à la suite d'une collision entre sa voiture et un camion-tracteur. Le camionneur, qui suivait une déneigeuse, aurait dérapé sur la chaussée glissante, aveuglé, semble-t-il, par la traînée que laisse la déneigeuse sur son passage. Sous le choc, le véhicule de la victime a presque été coupé en deux. C.V.

Je me fais plaisir



LE PRINTEMPS LAUDER

Avec tout achat de 26 \$ et plus de produits Estée Lauder, recevez 7 articles en cadeau: rouge à lèvres All Day; fard à joues Blush All Day; crayon définition des yeux; poudre compacte translucide Lucidity; ombres à paupières 2 dans 1, formule liquide/sèche; More than Mascara; ensemble de pinceaux à maquillage.

Une prime par personne, jusqu'au 7 mars 1999 ou jusqu'à épuisement des stocks.

La douceur Resilience Lift

Cette crème donne un éclat immédiat, égalise le teint, tonifie la peau, réduit l'apparence des rides et ridules. Crème 30 ml: 55 \$. Crème ou lotion 50 ml: 84 \$.

ESTÉE LAUDER

Printemps 1999

MAIL CHAMPLAIN (450) 672-4537
CARREFOUR LAVAL (450) 682-4537
PLACE STE-FOY (418) 652-4537

AILES
LES AILES DE LA MODE



GLISSEZ SUR L'HIVER

au parc national de la Mauricie

Imaginez... 80 km de sentiers enneigés et balisés sillonnent l'un des plus beaux coins de nature protégée du Canada avec des haltes chauffées tous les 5 km et 30 km pour la pratique du «pas de patin»! Une évasion nature au parc national de la Mauricie situé au nord de Shawinigan, à moins de deux heures de Montréal et de Québec.

FORFAITS SKI DE FOND

Chaque forfait comprend une nuitée en occupation double, le petit déjeuner, la boîte à lunch du skieur, le souper et les frais d'entrée pour le ski de fond au parc.

<p>Auberge Le Florès 4291, 50e Avenue, Ste-Flore-de-Grand-Mère 1 800 538-9340</p> <p>Séjournes dans une auberge accueillante, membre du réseau Hôtellerie Champêtre. Cette auberge a remporté en 1992, le Grand prix national de la petite entreprise touristique. Après votre journée de plein air, détendez-vous à notre centre de massothérapie et dégustez notre souper gastronomique.</p> <p>À compter de 75\$ par personne occupation double</p>	<p>Auberge Le Bôme 720, 2e Avenue, Grandes-Piles 1 800 538-2805</p> <p>Cette charmante auberge, d'allure européenne à la fois paisible et conviviale, met à votre disposition dix chambres décorées avec goût et originalité. Au retour de votre excursion, profitez d'un spa et d'un sauna, puis goûtez la succulente cuisine de l'Auberge.</p> <p>À compter de 79\$ par personne occupation double</p>
<p>Rendez-vous St-Jean-des-Piles</p> <p>LA MAISON CADORETTE 1701, rue Principale, St-Jean-des-Piles 1 888 538-9883</p> <p>LE VOYAGITE - B&B GÎTE 4350, 4e Rue, Grand-Mère 1 888 538-4483</p> <p>AUX BERGES DU ST-MAURICE 2369, rue Principale, St-Jean-des-Piles 1 800 660-2112</p> <p>LA MAISON BELLEMARE 2760, rue Principale, St-Jean-des-Piles 1 888 538-2301</p> <p>À compter de 63\$ par personne occupation double</p>	<p>Auberge Gouverneur 1100, promenade du Saint-Maurice, Shawinigan 1 888 922-1100</p> <p>Située en face de la Cité de l'énergie et à proximité du parc national de la Mauricie, l'Auberge Gouverneur Shawinigan vous offre un séjour inoubliable. Venez vous détendre dans un cadre naturel incomparable et profitez de votre séjour pour vous laisser bercer par une aventure de bien-être et de détente à notre escale santé. Hébergement 4 étoiles, piscine intérieure, restauration.</p> <p>À compter de 75\$ par personne occupation double</p>
<p>Floribell 95, Chemin du Lac Bell, Saint-Élie-de-Caxton 1 819 221 5731</p> <p>Notre station prolonge les blancs paysages du parc national de la Mauricie. Avec vue sur le Lac Bell et les montagnes qui l'entourent, le doublet confort de nos 32 condos dont 17 avec foyer, ainsi que notre table d'hôte au service en tout point attentionné, ajouteront à votre détente hivernale.</p> <p>À compter de 63\$ par personne occupation double</p>	<p>Auberge Grand-Mère 10, 6e Avenue, Grand-Mère 1 800 361-8651</p> <p>Située en bordure de la rivière St-Maurice, à seulement 15 minutes du parc national de la Mauricie, cette auberge vous offre une vue panoramique exceptionnelle reflétant ses 100 ans d'histoire. Reconnue pour sa fine cuisine, elle vous offre une expérience unique en région.</p> <p>À compter de 73\$ par personne occupation double</p>

Ces tarifs sont en vigueur 7 jours sur 7 jusqu'au 31 mars 1999. Taxes et services en sus (sauf Auberge Gouverneur, services inclus, taxes en sus). Pour en savoir plus sur ces forfaits et pour recevoir un dépliant, communiquez avec le CLD Centre-de-la-Mauricie au 1 888 855-NORD (6673)

1 888 855-NORD



Les téléphonistes restent en notre compagnie.

Bell crée une nouvelle compagnie canadienne dédiée entièrement à la gestion des appels et accepte d'en devenir actionnaire majoritaire afin de faciliter la transition de ses activités. Cette nouvelle entreprise sera responsable de notre service des téléphonistes et offrira dorénavant son expertise sur tout le marché nord-américain. En rentabilisant ainsi ses services, elle pourra non seulement offrir à nos téléphonistes un emploi ici même au Québec et en Ontario, mais également assurer une croissance qui permettra la création de nouveaux emplois dans les années à venir. Rappelons qu'une initiative semblable auprès de nos techniciens a permis la création et le succès d'Entourage et d'Expertech.

Dans sa forme actuelle, le service des téléphonistes perdait sans cesse en importance. L'avènement de la concurrence et de nouvelles technologies expliquent cette diminution. De 7 000 qu'elles étaient en 1980, les téléphonistes sont passées à 5 000 en 1990, et ne sont plus aujourd'hui que 2 400.

Dans un tel contexte, il était indispensable de corriger le tir. Il est évident que cette décision est douloureuse et provoque des remous. Mais nous insistons : pour assurer la survie de cette fonction, il faut être capable de concurrencer à armes égales les entreprises nord-américaines dans ce domaine. Et nous ne vous cacherons pas que, pour rester compétitif dans ce marché, il faut à la fois maîtriser les nouvelles technologies de centres d'appel, mais aussi maintenir une échelle salariale qui réponde aux normes de l'industrie.

Nous reconfirmons que les emplois demeureront chez nous, au Québec et en Ontario, et que ce sont nos téléphonistes qui répondront à vos appels. Et pour les employés qui le désirent, nous nous engageons à négocier avec les syndicats des primes et des dispositions compensatoires pour amoindrir le choc. Nous sommes sensibles à vos inquiétudes, mais nous croyons sincèrement qu'il s'agit de la meilleure solution. C'est pourquoi nous y participons.



Laurendeau reconnu coupable

RICHARD HÉNAULT
Le Soleil

QUÉBEC — Le juge ayant estimé que la preuve était surabondante, Jacques Laurendeau a été reconnu coupable hier d'avoir proféré des menaces de mort à trois professeurs de l'université Laval. Comme la dangerosité de l'homme de 39 ans s'avère particulièrement difficile à évaluer, le juge Michel Babin a toutefois préféré entendre l'opinion du psychiatre qui a déjà rencontré Laurendeau avant de déterminer sa sentence. Dans sa première évaluation, le D^r Richard Laliberté s'était d'ailleurs dit d'avis que Laurendeau pourrait devenir encore plus dangereux lorsque tous ses recours seront épuisés.

Le procureur de la Couronne, M^e Michel Fortin, a rappelé les paroles de l'accusé qui disait vouloir continuer son « combat ». Il ne réalise pas que son comportement est menaçant, a ajouté le procureur. « Ce n'est pas un cas ordinaire, a pour sa part reconnu le juge Babin. Ce ne sont que des menaces mais il faut s'assurer qu'il n'ira pas plus loin. »

L'avocat de l'accusé, M^e Christian Fournier, a souligné quant à lui que ce dernier n'a jamais été condamné et qu'on ne l'emprisonnera pas durant 18 mois pour protéger l'université. La peine dont Laurendeau est passible est effectivement de 18 mois. Or, il a déjà purgé préventivement l'équivalent de neuf mois de prison.

Le différend entre Laurendeau et l'université a débuté lorsque l'étudiant n'a pas accepté de corriger la version finale de sa thèse de maîtrise en biologie. Selon lui, les correcteurs l'obligeaient à commettre des falsifications sur le plan scientifique.

À partir de 1990, il a tenté d'amener l'université à modifier sa position, présentant sa requête jusqu'en Cour suprême. Les accusations d'avoir proféré des menaces de mort sont d'ailleurs basées sur des allégations de sa requête en Cour suprême, en septembre dernier. « Actuellement, écrit-il entre autres, la seule solution qui existe à l'enfant pauvre c'est de retourner chez lui avec les dettes des prêts et bourses... ou de tuer les professeurs. » Deux ans auparavant, Laurendeau avait aussi commencé à faire allusion à l'affaire Valéry Fabrikant. Dans deux lettres adressées au juge de la cour supérieure saisi de son action contre l'université, Laurendeau menaçait de façon à peine voilée d'employer cette solution. Pour protéger les trois professeurs faisant l'objet des menaces, l'an dernier, les autorités de l'université ont installé des boutons de panique dans leur salle de cour. À certains moments critiques on leur a même attribué des gardes du corps. Dans sa défense, Laurendeau a réitéré sa perception suivant laquelle l'université l'a réduit à rien puisqu'il ne peut travailler dans son domaine. La cause a été ajournée à demain pour entendre le psychiatre.

Le policier libéré... pour une cure

QUÉBEC — Le policier Jacques Plamondon a été mis en liberté provisoire, hier, mais ce sera pour subir une cure fermée de 28 jours dans un établissement de Saint-Augustin. Dans la nuit de lundi, le policier de Sillery avait tenu ses confrères de Québec en haleine durant de longues heures. Dépressif, l'agent de 41 ans s'en était pris avec un couteau à un confrère de Québec.

À la demande de la procureure de la Couronne, M^e Rachel Boivin, le juge Jean-François Dionne a exigé de Plamondon un engagement de 2000\$. Le quadragénaire devra en outre se soumettre à une évaluation psychiatrique. Le tribunal lui a également interdit de communiquer avec son ex-copine, avec laquelle il vient de rompre, avec son

épouse, avec laquelle il est en instance de divorce, ainsi qu'avec ses enfants. Il ne pourra se trouver à moins de 100 mètres des résidences des deux femmes. De plus, il ne pourra se rendre sur les lieux de travail de son ex-copine qui, selon ses dires, sont les mêmes que les siens. Enfin, il ne pourra posséder d'arme. Visiblement très fragile émotionnellement, le policier a demandé au juge

Dionne de lui éviter une autre nuit au centre de détention de Québec. Comme l'établissement La Casa ne pouvait l'accueillir à une heure aussi tardive, le tribunal n'a toutefois pu accéder à sa requête. Sa libération du centre de détention ne devait donc avoir lieu que ce matin lorsqu'un représentant du bureau de son avocat, M^e Pierre Dupras, ira le chercher. R.H.

PRÉMONT FORGUES
FOURRURES • MANTEAUX

24 mois sans intérêt*

De plus, NOUS PAYONS LA TPS POUR VOUS

PLACE DE LA CITÉ • SAINTE-FOY 654-3660

GRANDE VENTE D'ENTREPÔT

OFFRE DE CRÉDIT EXCEPTIONNELLE

SANS DÉPÔT SANS INTÉRÊT PAYÉ SUR 24 MOIS C.A.C.*

*C.A.C.: ne payez aucun intérêt - 24 paiements égaux seulement - Taxes applicables payées à l'achat



4 derniers jours

MANTEAUX D'AGNEAUX RETOURNÉS

À partir de **898\$**
37⁴²\$/mois

MANTEAUX DE DRAP

Courts **188\$**
Longs **198\$**

GRANDE RÉDUCTION SUR TOUT

- Fourrure
- Cuir
- Pelisse garnie de renard
- Cachemire et laine
- Agneaux retournés
- Toutes les grandeurs
- Toutes les couleurs
- Les plus nouvelles coupes
- La plus grande sélection
- Modèles "couturier"

Chapeaux et bandeaux en vison, castor rasé ou renard

À partir de **48\$**

Chapeaux en tissu

À partir de **28\$**

RABAIS JUSQU'À 75%
sur marchandise sélectionnée

Jaquette de vison peaux allongées

À partir de **1898\$**
79⁹⁸\$ par mois

NOUS PAYONS LA TPS

NE TARDEZ PAS!

VISON DEMI-BUFF OU RANCH

À partir de **2498\$**
104¹³\$/mois

VISON FEMELLE

qualité supérieure

À partir de **6998\$**
291⁵⁸\$/mois

VISON FEMELLE PEAUX ALLONGÉES

À partir de **3498\$**
145⁷⁵\$/mois

Ouvert le dimanche en février de midi à 17 heures

LOT DE CUIRS DOUBLÉS DE FOURRURE DÉTACHABLE

798\$

VISON FEMELLE

COLLECTION SPÉCIALE GRANDES TAILLES jusqu'à 50

À partir de **3998\$**
pour **166⁵⁸\$/mois**

SUPER SPÉCIAUX SUPER BAS PRIX

Cagoule et «seal» français	98\$
Micro-fibre	128\$
Cuir 7/8 avec capuchon	298\$
Cachemire et laine	348\$
Pelisse de «seal» français	588\$
Cuir d'opossum pour homme	998\$
Renard norvégien	1128\$
Castor poil long 7/8	1398\$
Chat sauvage	1328\$
Jaquette vison demi-buff	1398\$
Nutria rasé réversible	1998\$
Vison femelle teint ranch	2998\$
Renard roux	2998\$

Pour des renseignements rapides sur cette vente, appelez-nous 654-3660

PRÉMONT FORGUES
FOURRURES • MANTEAUX

PLACE DE LA CITÉ • SAINTE-FOY 654-3660

Prix sujets à vente préalable • Les rabais ne s'appliquent pas aux ventes antérieures. *Sur tout achat de 798\$ et plus.

Des vacances au bord de la mer cet hiver?

Gagnez un des 5 forfaits dans Charlevoix



PARC RÉGIONAL du MONT GRAND-FONDS

en collaboration avec

L'HOTELLERIE DU SAINT-LAURENT
Le Manoir Charlevoix
1-800-363-4413

PROCUREZ-VOUS NOTRE BROCHURE FORFAITS SHI

1 000 chemin des Loisirs
Rivière-Malbaie G5A 1T8
Tél.: (418) 665-0095
Télec.: (418) 665-0085

en collaboration avec

Auberge des Pionniers
1-888-282-3743

1-888-665-1020

Aux Volets d'Or
(418) 635-2804

Remontée
(418) 665-3757

Des vacances au bord de la mer cet hiver?

Nom: _____
Adresse: _____

Coude postal _____

Tel. Rés. () _____ Tel. Bur. () _____

Question: $4 \times 20 + 19 =$ _____ (réponse)
Ce concours est ouvert aux 18 ans et plus.
Il se tiendra du 30 janvier au 20 février 1999.
Le tirage se fera le 26 février 1999 dans les locaux du journal LE SOLEIL.
Seul le coupon original est accepté.

Pour participer, remplissez ce coupon et postez-le ou déposez-le au journal:

LE SOLEIL

Concours

Des vacances au bord de la mer cet hiver?
925, chemin Saint-Louis
C.P. 15180, Québec
(Québec) G1K 7X2

Charlevsix
Association Touristique Régionale
Demandez nos forfaits hiver 1999:
1-800-667-2276

Castro de Charlevoix

Aux Volets d'Or
(418) 635-2804

Remontée
(418) 665-3757

1415177

LE QUÉBEC LE CANADA

BUDGET MARTIN

Bouchard fulmine

Ottawa a trahi la parole donnée

MICHEL CORBEIL
Le Soleil

QUÉBEC — Lucien Bouchard promet qu'il ne laissera pas Jean Chrétien s'en tirer avec un budget fédéral qui trahit la parole donnée aux provinces et prive particulièrement le Québec de sa juste part de fonds nouveaux pour la santé.

Hier, en conférence de presse, le premier ministre du Québec s'est engagé à se battre, seul probablement, contre les décisions fédérales qui font en sorte que sa province recevra cinq fois moins que l'Ontario pour la santé tout en voyant sa part de transferts sociaux fondre.

« Ça, ça ne restera pas sans suite, a-t-il lancé. C'est trop gros, trop dangereux, trop grave. »

Le chef du gouvernement québécois n'a pas précisé quelle forme prendront les « suites » à donner, si ce n'est pour évoquer qu'il tentera de mobiliser les Québécois. « Quand les gens comprendront ce qui se passe, ils réagiront. »

Comme son ministre des Finances Bernard Landry, M. Bouchard a accusé Ottawa d'avoir trafiqué les chiffres. Selon lui, le gouvernement canadien a menti en avançant qu'il octroie à Qué-

bec 482 millions \$ pour la santé. Il a réitéré que cette somme se limite à 150 millions \$. Elle provient d'un amalgame de programmes sociaux où il faut soustraire 300 millions \$ coupés à l'aide sociale, à la suite de changements de critères, ce qu'aurait camouflé Ottawa.

M. Bouchard a dénoncé le fait que sa province ne recevra que 8 % des fonds nouveaux en santé, soit 149 millions \$. Il a établi que cette somme est insuffisante pour apporter des correctifs à un système, notamment pour les urgences des hôpitaux où c'est l'état de crise.

En comparaison, l'Ontario, a-t-il dit, a droit à 948 millions \$, la moitié des 2 milliards \$ alloués pour la première année; l'Alberta et de la Colombie-Britannique, à respectivement 293 M \$ et

323 M \$.

Lucien Bouchard a insisté sur le fait qu'en janvier Jean Chrétien avait accepté, à l'issue d'une rencontre avec tous les premiers ministres des provinces, le principe de redonner des fonds en santé, en vertu des arrangements déjà existants. « Il a renié sa parole. Lors de la réunion au 24 Sussex (la résidence officielle de M. Chrétien), il n'a jamais été question de changements au mode de réparti-

tion. »

Que le Québec n'ait pas signé l'accord sur l'union sociale ne change rien à ce que dénonce M. Bouchard. « Terre-Neuve n'a pas signé. Voyez dans quelle situation se trouve la province » qui subit aussi une baisse des transferts sociaux.

« La bonne foi de tout le monde a été surprise. Bien sûr, ceux qui en bénéficient ne s'en plaignent pas. Mais ceux qui ont signé l'union sociale et celui qui ne l'a pas fait sont à même de constater que les engagements fédéraux ont été violés de façon flagrante, arrogante, grossière et brutale. »

Le premier ministre s'est montré sceptique quant à la possibilité que le président de la conférence des premiers ministres, Roy Romanow, de la Saskatchewan, monte aux barricades à ses côtés. « Je ne veux pas avoir d'illusion sur ce que nous pouvons attendre des autres. »

Lucien Bouchard voit aussi d'un mauvais oeil la création des centres de recherche en santé. « Il y a manifestement là la volonté fédérale d'intervenir à fond en santé et de patauger dans les champs de compétence des provinces. C'est une offensive incroyable de la part du fédéral qui veut constituer un Canada unitaire » par des programmes façonnés par des normes pancanadiennes.



M. Bouchard a dénoncé le fait que le Québec ne recevra que 8 % des nouveaux fonds en santé.

La CEQ songe à la grève du zèle

GILBERT LEDUC
Le Soleil

QUÉBEC — Constatant que le Conseil du trésor refuse de reconnaître totalement le temps de travail effectué par les enseignants, la CEQ n'écarte pas la possibilité de prendre l'argumentation gouvernementale au pied de la lettre en déclenchant une grève du zèle.

« Nous n'en sommes pas encore là », s'empresse de préciser la vice-présidente de la Fédération des syndicats de l'enseignement (FSE-CEQ), Johanne Fortier, en signalant qu'avant de proposer un tel moyen de pression à ses syndiqués, la CEQ mettra de l'avant une série d'autres actions afin de sensibiliser le public au litige l'opposant au Conseil du trésor sur la question de l'équité salariale.

Avant de reprendre, lundi prochain, les pourparlers avec ses vis-à-vis patronaux en vue de trouver un terrain d'entente dans ce dossier dans lequel un écart de 600 millions \$ divise la CEQ et le Conseil du trésor, la centrale syndicale a fait une nouvelle sortie publique, hier, pour dénoncer la proposition de l'État qui, selon la vice-présidente de la CEQ, Monique Richard, « fait table rase dans la démarche et les travaux d'équité salariale réalisés par les deux parties depuis 1992 ».

Pour elle, il est clair que le Conseil du Trésor ne reconnaît plus les résultats des travaux d'équité salariale menés au cours des sept dernières années depuis qu'il a constaté ce que lui coûteraient les correctifs salariaux à apporter aux 77 000 enseignants québécois: 700 millions \$. L'offre gouvernementale est plutôt de 100 millions \$.

Selon Johanne Fortier, les deux parties, au terme de l'enquête visant à mesurer la durée annuelle du travail des enseignants, s'étaient entendues pour l'établir à 1609 heures. Cependant, le Conseil du trésor, dans son dépôt du 3 février dernier, établissait à 1430 heures le temps requis en moyenne aux enseignants pour s'acquitter de l'ensemble de leurs responsabilités.

« Le gouvernement a décidé, arbitrairement, de ne pas tenir compte de toutes les heures consacrées à la préparation des cours et à la correction des travaux, aux rencontres avec les parents et aux réunions avec les directions des écoles », explique la vice-présidente de la FSE-CEQ. « Il ne reconnaît pas non plus le temps consacré à la mise à jour des connaissances, aux activités liées à la vie scolaire et à l'encadrement des 8000 stagiaires actuellement dans le réseau ».

Pour M^{me} Fortier, le gouvernement envoie un signal très clair aux enseignants: vous en faites trop pour le salaire que l'État vous paie. « Alors faudrait-il respecter la logique gouvernementale et en faire moins, c'est-à-dire réduire les activités éducatives ou connexes importantes liées à notre tâche ? », interroge-t-elle en signalant que si les enseignants décidaient d'entreprendre une grève du zèle, il s'en suivrait une grande « désorganisation » dans les écoles. Par exemple, si le temps consacré à l'accueil des élèves, le matin, n'est pas reconnu, il faudra que quelqu'un d'autre s'en charge.

Finalement, la CEQ n'entend pas modifier son plan de match d'un iota en dépit de l'opposition qui se manifeste de plus en plus au sein de la centrale. On continuera de revendiquer une échelle salariale unique tant et aussi longtemps que les discriminations fondées sur la scolarité n'auront pas été corrigées.

« Actuellement, il existe un écart salarial de 25% entre un enseignant qui compte 16 ans de scolarité et un autre qui en a 19. Un tel écart entre deux personnes qui font le même travail est-il socialement acceptable? », se demande Johanne Fortier.

« Ça ne restera pas sans suite. C'est trop gros »

Les négociations reprennent lundi

Martin soutient que Québec savait depuis longtemps

RAYMOND GIROUX
Le Soleil

OTTAWA - Québec connaissait les visées d'Ottawa depuis longtemps, réplique Paul Martin aux attaques qu'il qualifie de strictement politiques de son homologue Bernard Landry décrivant son budget comme un véritable détournement de fonds.

Depuis si longtemps en réalité, soutient le ministre des Finances, qu'il fait sortir de ses classeurs pour le bénéfice du SOLEIL un vieux budget de Jean Campeau — celui de 1995-1996 — dans lequel l'argentier de Jacques Parizeau fondait ses prévisions financières sur « l'hypothèse que le nouveau Transfert social canadien sera réparti entre les provinces au prorata de la population ». M. Campeau aurait-il oublié de transmettre ses dossiers à ses successeurs, dont M. Landry, demande méchamment le ministre fédéral?

L'hypothèse est devenue réalité, mardi, provoquant une virulente réaction qui « dépasse » l'entendement de

M. Martin. Ironie du sort ou interprétation prémonitrice, cette note à un tableau s'inscrivait sous le titre « Un budget qui frappe de plein fouet les finances du Québec ».

DOCUMENT DES PROVINCES

Le ministre des Finances a aussi proposé à l'appui de sa thèse un autre document préparé en juin dernier pour les ministres provinciaux des Finances et dans lequel ils donnent leur appui à la répartition démographique des fonds fédéraux. Malheureusement, une note liminaire explique que le Québec, s'il partage plusieurs des préoccupations des autres provinces, ne fait partie ni de la démarche, ni de ses conclusions. À cela M. Martin réplique que rien ne précise que Bernard Landry se dissociait de cette proposition.

La politique de son gouvernement a toujours été très claire, affirme le ministre. Même les conservateurs de Brian Mulroney avaient selon lui imposé cette mesure sur une base tem-

poraire, le temps que passent les temps difficiles. Comme ses prédécesseurs, rappelle M. Martin, il a refusé de rappeler cette mesure en pleine période de restrictions. Mais la population et les gouvernements étaient avisés du retour de la formule démographique et de la fin du plafonnement dès la fin des compressions.

S'il a commis une gaffe dans ce dossier, reconnaît M. Martin, c'est de n'avoir pas amorcé le virage dès l'an dernier, quand il a remis un milliard et demi dans les Transferts sociaux.

Dénonçant ce qu'il appelle le ridicule de la situation, le ministre rappelle que, d'ici cinq ans, le Québec recevra 78% des paiements supplémentaires de péréquation, soit 566 \$ millions, en plus d'un chèque imprévu de 1,4 milliard couvrant les trois dernières années. Et non, précise-t-il en fin d'interview, il ne donnera pas le chèque en main propre à M. Landry!

AUTRES TEXTES

Rock distribue l'argent Page A 11



Québec recevra 78% des paiements supplémentaires de péréquation, selon Paul Martin.

Boutique
BASILIER
Basler Allemagne
Exclusif Québec
Danielle Morali
Place Ste-Foy 656-9141
30 ans d'expérience, 9 conseillers en mode, 2 couturières à votre service

Collection printemps-été 99
RODIER
Place Ste-Foy 656-4350
Propriétaire: Danielle Morali

la Baie
CORRECTIONS
Veuillez prendre note des corrections suivantes à apporter au cahier publicitaire Solde de blanc (B1-3A) publié par la Baie en février 1999.
PAGE 16. Ustensiles de cuisson anodisés Commercial de Circulon. Photo erronée.
PAGE 22. On aurait dû lire: 10% à 25% de rabais additionnel! Gros électroménagers, micro-ondes et aspirateurs de marques nationales, de fin de série, 10% à 40% de rabais additionnel! Gros électroménagers Beaumark. Échantillons en montre et articles uniques.
Tous les soldes annoncés sur la page 22 sont en vigueur tant que les stocks sont offerts en magasin.
NOTRE CLIENTÈLE VOUDRA BIEN EXCUSER CES ERREURS.



Un autre hélicoptère Sea King a fait un atterrissage forcé sur un terrain de golf, près de Shearwater, en Nouvelle-Écosse, hier, après que le pilote eut rapporté avoir des problèmes avec les commandes. L'hélicoptère et les quatre membres d'équipage ont atterri sans encombre, et l'appareil n'a subi aucun dommage. Le pilote de l'appareil, le capitaine John Quinn, a envoyé vers 13h un message radio pour signaler que les commandes ne réagissaient pas comme elles auraient dû le faire. Le problème s'est produit alors que l'appareil se trouvait à 28 kilomètres au large de la côte Atlantique. (PC)

FUITES AU FISC

Beaudouin s'en défend

NORMAN DELISLE
Presse canadienne

QUÉBEC (PC) — La ministre des Relations internationales, Louise Beaudouin, affirme qu'elle n'a rien à voir avec les présumées fuites de renseignements fiscaux confidentiels au ministère du Revenu.

M^{me} Beaudouin sera convoquée comme témoin dans ce dossier dans le cadre de l'enquête que mène la Commission d'accès à l'information sur une fuite qui a permis à un quotidien de Montréal de publier des informations sur le dossier fiscal du député bloquiste de Chambly à la Chambre des communes, Ghislain Lebel.

« Je n'ai rien à voir ni de près, ni de loin avec cette affaire », a dit M^{me} Beaudouin hier à son arrivée à la séance hebdomadaire du conseil des ministres. M^{me} Beaudouin représente elle aussi la circonscription de Chambly, mais à l'Assemblée nationale.

Le procureur de la Commission d'enquête, Marc Bergeron, a révélé mardi qu'il allait convoquer deux nouveaux ministres, dont M^{me} Beaudouin, comme témoins dans cette affaire. L'autre ministre sera Guy Chevrette. La comparution en fin de mars du premier ministre Lucien Bouchard est déjà annoncée depuis longtemps.

M^{me} Beaudouin a soutenu hier qu'à sa connaissance, personne parmi les quatre personnes qui travaillent à son bureau de comté de Chambly

n'a été mêlé à la fuite.

La ministre a soutenu avoir appris les problèmes du député Lebel par le biais des médias d'information.

M^{me} Beaudouin soutient qu'elle travaille en étroite collaboration avec son homologue fédéral quand surviennent de grands événements politiques. Ce fut le cas au référendum d'octobre 1995, aux élections fédérales de juin 1997 et aux récentes élections québécoises de novembre 1998.

D'ailleurs c'est l'épouse de M. Lebel qui était même responsable de l'organisation pour le Parti québécois dans le secteur de la ville de Richelieu, a raconté M^{me} Beaudouin.

Le procureur de l'enquête, Marc Bergeron, a révélé publiquement mardi le motif présumé de la fuite fiscale qui a touché le député Lebel. Des individus auraient voulu « nuire » au député Lebel au moment où celui-ci hésitait à se porter de nouveau candidat bloquiste au scrutin fédéral du 3 juin 1997. M^{me} Beaudouin a soutenu hier qu'elle avait, à cette occasion, appuyé la candidature de M. Lebel.

Quant au ministre des Ressources naturelles, Guy Chevrette, il a lui aussi rappelé sa pleine disponibilité pour répondre aux questions de la Commission, « bien qu'il n'ait strictement rien à voir dans cette affaire ». Dans un communiqué, M. Chevrette a expliqué qu'il avait déjà été convoqué pour une comparution devant la Commission le 14 janvier dernier, mais que cette comparution avait été annulée à 24 heures d'avis sans explication.

8 JOURS
EXCEPTIONNELS

NOUS payons la TPS
pour VOUS

Nous vous offrons le meilleur rapport qualité-prix. Nous le garantissons.

CLASSIQUE
1215, boul. Charest O,
Québec, 681-0171

CONTEMPORAIN
18, rue Courcellette,
Québec, 681-0171

**LA GALERIE
DU MEUBLE**

DÉCORATION INTÉRIEURE

www.lagalericdumeuble.com
1 800 463-2277

ROCHE BOBOIS
9, rue Courcellette,
Québec, 681-4101

RIVE-SUD
170, rte Kennedy, Lévis,
838-9982

Heures d'ouverture: Lundi au mercredi 9h à 17h30. Jeudi et vendredi 9h à 21h.
Samedi 9h à 17h. Dimanche 12h à 17h.

Certains articles présentés sont en quantités limitées et peuvent différer d'un magasin à l'autre.

Mardi soir...

deux

**CONTENUS-
CHOCS:**

le budget de
PAUL

MARTIN

et le sort du
leader kurde

OCALAN.

Et les deux
continuent de créer
des remous.

ÇA SE PASSAIT AU

**Téléjournal
/Le Point**

avec
STÉPHAN BUREAU

SOYEZ-Y À

22h

EN SEMAINE



Radio-Canada
Télévision

ON VOUS DONNE VOTRE 5%

Notre CPG Option Garantie vous offre 5% la première année et une garantie de 4,85% sur cinq ans.
De plus, il est admissible au REER et rachetable après deux ans.*

Pour profiter de cet excellent taux, passez nous voir ou appelez au 1 800 BLC-1846.



**BANQUE
LAURENTIENNE**

* Certaines conditions s'appliquent.

HÔPITAL PSYCHIATRIQUE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES
**Le Curateur public
cloue l'établissement au pilori**
Entre l'« univers carcéral » et l'« asile »

MONTREAL (PC) — L'environnement de l'hôpital Rivière-des-Prairies s'apparente à « un univers carcéral », un « asile ». De plus, 155 personnes qui sont prises en charge par cet hôpital psychiatrique n'ont « aucune affection d'ordre psychiatrique ».

Ces constatations ressortent du rapport commandé par le Curateur public sur l'hôpital Rivière-des-Prairies, à Montréal.

Le rapport se veut accablant. On y parle d'utilisation généralisée de mesures de contention et d'isolement, d'imprécision des diagnostics, d'utilisation injustifiée de certains médicaments, d'éducateurs qui n'ont aucune formation diplômée, d'environnement « qui s'apparente davantage à un univers carcéral », parce que presque toutes les portes des unités sont verrouillées, de même que celles des chambres, du réfrigérateur, des armoires et de la cuisine.

En conférence de presse, le curateur Pierre Gabrielle, lui, évoquait un « asile ».

Aussi, 155 personnes sont prises en charge par cet hôpital psychiatrique, même si leur état ne justifie pas une hospitalisation dans un établissement psychiatrique. Elles peuvent éprouver par exemple des troubles de comportement, un retard mental ou une déficience intellectuelle, indiquait M. Gabrielle.

« Si elles n'ont pas de diagnostic psychiatrique, je ne vois pas pourquoi elles resteraient dans un hôpital psychiatrique », confiait le curateur.

Il se défend de vouloir faire « une opération sauvage de sortir ces personnes-là et de les désinstitutionnaliser », mais tient à ce qu'elles soient réévaluées. Les autorités verront ensuite où ces personnes doivent se trouver pour leur bien.

L'usage de mesures de contention et d'isolement est égale-

ment généralisé, selon le rapport. Il a été remarqué chez 76% des 103 patients de l'échantillon. Ces mesures parfois « spectaculaires », selon le rapport, vont des sangles aux harnais, en passant par le rembourrage du pourtour du lit, les casques, visières, mitaines, coudes, genouillères, ceintures et chaises barrées.

Même, 35% de ces 103 personnes étudiées dormaient attachées à leur lit.

En conférence, le curateur s'est demandé à voix haute si ces mesures « viennent suppléer à un manque de personnel » ou si elles sont punitives ou utilisées à titre préventif.

Le rapport fait aussi état de surmédication, notamment pour des calmants et des anticonvulsifs.



François Rabeau, président du c.a. de l'hôpital.

RECOMMANDATIONS

Le curateur lui-même a annoncé qu'il cesserait de diriger des personnes qu'il représente vers cet hôpital.

Aussi, il demande au Collège des médecins et à l'Ordre des pharmaciens d'y effectuer une inspection professionnelle.

Il exige plus explicitement une évaluation professionnelle du travail d'un médecin consultant — qu'il ne nomme pas — pour des raisons de « diagnostics ». Le curateur n'a pas voulu préciser davantage, lorsque interrogé par les journalistes.

Il demande aussi à l'hôpital d'amender ses pratiques de contention et d'isolement. Il lui demande aussi d'offrir une formation adéquate à son personnel.

Les personnes hospitalisées à Rivière-des-Prairies ont une moyenne d'âge de 40 ans et une durée d'hospitalisation moyenne de 28,5 ans. Elles ont donc été hospitalisées très jeunes.

Des groupes réclament la mise en tutelle

MONTREAL (PC) — Des organismes de défense des droits demandent la mise en tutelle immédiate de l'hôpital Rivière-des-Prairies, à la suite du rapport qui a été publié hier par le Curateur public.

Ces organismes, l'Association du Québec pour l'intégration sociale, l'Association canadienne pour l'intégration communautaire, l'Association des groupes d'intervention et de défense des droits en santé mentale du Québec et le Regroupement pour l'intégration dans la communauté de Rivière-des-Prairies, ont rencontré la presse hier, en compagnie de l'avocat Jean-Pierre Ménard, qui s'intéresse

au dossier de cet hôpital depuis des années.

Ces groupes demandent la mise en tutelle immédiate de l'hôpital, par le ministère de la Santé et des Services sociaux, estimant que la direction en place n'est pas capable d'assurer le redressement nécessaire.

Ils fondent leur opinion notamment sur le fait que le rapport Shadley, en 1986, avait déjà dénoncé la situation à Rivière-des-Prairies et que la situation n'avait guère été corrigée depuis, puisque la même direction était demeurée en place.

Pour sa part, la direction de l'hôpital a délégué le président du conseil d'ad-

ministration pour faire face aux journalistes.

Le président du conseil d'administration François Rabeau a tenté, tant bien que mal, d'indiquer que l'hôpital acceptait les critiques et comptait bien modifier ses pratiques. « Le conseil s'est engagé à l'unanimité à développer un plan stratégique permettant de répondre aux nombreuses recommandations formulées. »

En anglais, M. Rabeau a admis avoir été étonné (« shocked ») lorsqu'il a pris connaissance de l'évaluation de l'hôpital dévoilée par le curateur. Il a donc laissé entendre qu'il n'était pas au courant.

FONDS FÉDÉRAUX EN SANTÉ
Rock ouvre le robinet

TORONTO (PC) — Au lendemain de l'annonce par le gouvernement fédéral d'une hausse de 11,5 milliards \$ sur cinq ans des transferts aux provinces pour la santé, le ministre fédéral de la Santé Allan Rock a commencé à distribuer l'argent.

Il a annoncé la création d'un programme de 25 millions \$ pour la formation d'infirmières, dans le cadre d'un fonds de 1,4 milliard \$ réservé à la recherche et à la formation. Et il a promis un rajeunissement du régime de soins de santé pour le XXI^e siècle. « Je ne veux absolument pas faire croire que les fonds supplémentaires donneront des résultats du jour au lendemain », a affirmé M. Rock devant des professionnels de la santé réunis à l'Université de Toronto. « Mais je puis vous dire que cet engagement majeur signale clairement que le gouvernement du Canada est de retour à la table. »

Le ministre Rock a aussi annoncé qu'il rencontrerait ses homologues des

provinces, vers le mois de mai, afin de discuter de la meilleure façon de dépenser les fonds fédéraux.

Un programme national de soins à domicile — une des promesses électorales des libéraux en 1997 — sera « l'une des priorités », a indiqué le ministre.

Cependant, certains affirment que les sommes additionnelles contenues dans le budget de mardi ne font que ramener les dépenses de santé à leur niveau de 1995, et ne suffiront pas à régler les problèmes existants.

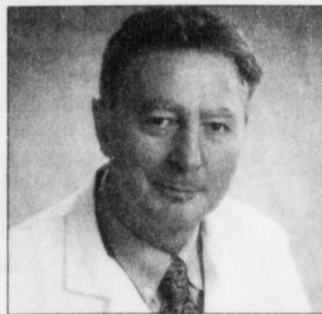
Au cours du débat sur le budget, la leader du Nouveau Parti démocratique, Alexa McDonough, a affirmé que le budget ne ferait que « nous ramener là où nous étions il y a quatre ans ».

Le budget prévoit le versement de 8 milliards \$ aux provinces sur cinq ans, plus un supplément de 3,5 milliards \$ étalés sur trois ans. Pour l'exercice budgétaire en cours, elles reçoivent 2 milliards \$, plus ce qu'elles prélèveront à même leur part du supplément.

Pieds sensibles?

C'est la semaine de la santé des pieds
du 21 au 27 février 99

Demandez votre consultation gratuite.



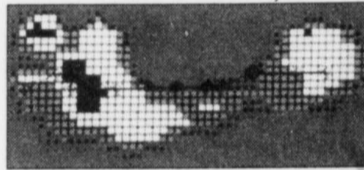
Monsieur Carol Pouliot, orthésiste du pied

Les problèmes de pieds et leurs conséquences :

Une mauvaise condition des pieds modifie la démarche d'une personne et entraîne des mouvements de compensation répétitifs et traumatisants qui peuvent causer certaines pathologies comme les cors, les durillons, l'hallux valgus (oignon), l'épine de Lenoir et des déviations et déformations osseuses. Ces problèmes de démarche peuvent aussi se répercuter aux chevilles, aux genoux et au dos.

Au Laboratoire Pouliot nous vous offrons :

- un service professionnel
- une solution spécifique à vos besoins
- un examen fonctionnel
- une nouvelle façon de vous chausser



Pour un rendez-vous dans une clinique près de chez vous, composez le 652-0100

LABORATOIRE
POULIOT

2990, chemin Sainte-Foy, Sainte-Foy

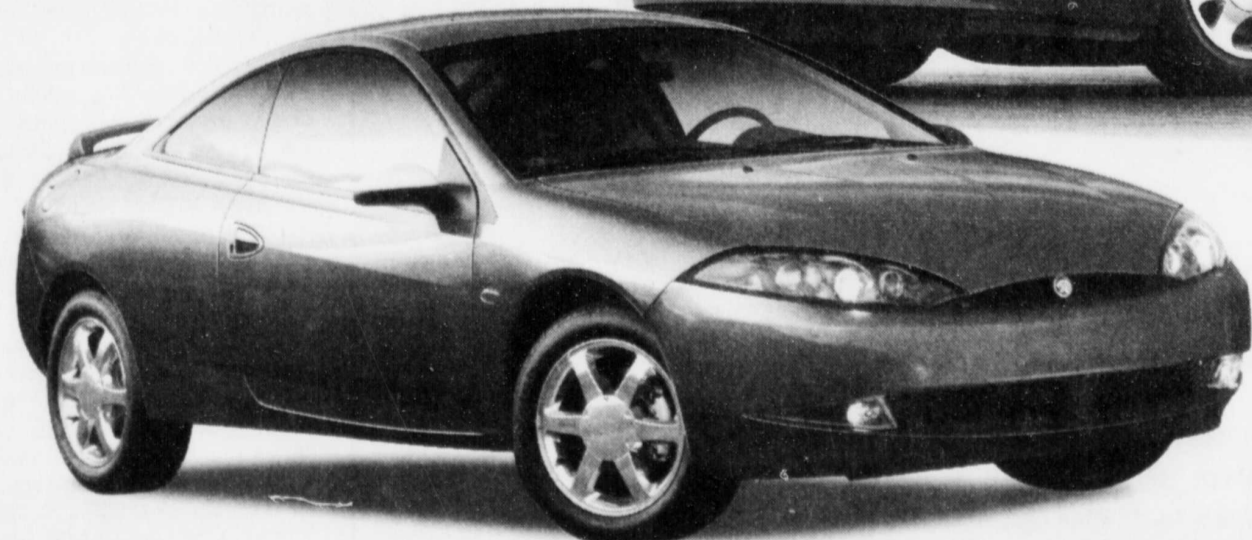
100 VÉHICULES PAR JOUR!
6000 EN 60 JOURS!

Cougar 99

- Moteur Zetec de 2L à 16 soupapes
- Système antidémarrage SecuriLock^{MC}
- Jantes en aluminium
- Lève-glaces et verrouillage des portes électriques

Cougar
À partir de

19 995\$



OBJECTIF
6000
VÉHICULES EN
60
JOURS
FORD ET MERCURY

VENEZ FAIRE UNE OFFRE AVANT
QUE LA COUR NE SOIT VIDE!

Mustang cabriolet 99

- Moteur de 3,8L, 190 ch
- Climatiseur
- Lève-glaces et verrouillage des portes électriques
- Toit rétractable à commande électrique

Mustang cabriolet
À partir de

24 995\$

JUSQU'À 1000\$
DE RÉBAIS AUX
DIPLOMÉS



Vos concessionnaires Ford et vos
concessionnaires Lincoln Mercury
www.acfmq.qc.ca



CHIRURGIES CARDIAQUES

Délai de trois mois pour 290 patients

Attente record à l'Institut de cardiologie de Montréal

MONTRÉAL (PC) — Au moment où les urgences vivent une crise sans précédent, l'Institut de cardiologie de Montréal annonce que la liste d'attente en chirurgie cardiaque atteint un nombre record comme il y a deux ans.

« Nous sommes à 290 patients en attente avec un délai de trois mois alors que nous l'avions baissé à 110 malades », confirme le directeur général de l'Institut de cardiologie de Montréal, le D^r Raymond Carignan.

Les médecins sont débordés et les

chirurgiens ne font que les cas d'urgence.

« Il est clair pour nous qu'il faudra réinjecter de l'argent », ajoute le directeur.

La Régie régionale de la santé de Montréal confirme la hausse inquiétante de la liste d'attente en chirurgie cardiaque. « Nous sommes à 463 patients mais 201 d'entre eux attendent depuis moins d'un mois. Nous avons reçu 1,9 million \$ et pu opérer 331 malades de plus. Sans l'injection d'argent

neuf, cette liste d'attente dépasserait 600 malades », soutient M. Louis Côté, porte-parole de la Régie de la santé de Montréal.

La demande au gouvernement du Québec est d'investir en chirurgie cardiaque seulement pour la région de Montréal 5,4 millions \$.

« Il nous reste 3,5 millions à recevoir et la pression est tellement grande en chirurgie cardiaque que la liste d'attente risque de continuer à augmenter si le gouvernement n'in-

vestit pas dans ce domaine », assure la régie.

Par ailleurs, la situation dans les urgences était encore difficile hier dans la région de Montréal.

Il y avait hier encore 580 patients sur civières comparativement à 636 patients au plus fort de la crise. C'est une centaine de patients de plus qu'à la même période l'année dernière. Treize patients étaient couchés dans le corridor depuis plus de 48 heures. Et 249 lits sur les 288 ouverts pour dé-

couper la crise étaient occupés par les patients hier. Des patients qui ont besoin de réadaptation ou des personnes âgées.

À Laval, la Cité de la santé vivait toujours une crise à son urgence avec 80 patients pour une capacité de 36 civières.

Les autorités de la santé publique de Laval annonçaient hier une saison intense de grippe qui leur amène énormément de cas à l'urgence. Jamais l'achalandage n'a été aussi élevé dans l'ensemble des salles d'urgence.

Nadine a choisi :
« Mon collégial, c'est au COLLÈGE DE LÉVIS »
de la science sans limites



SCIENCES DE LA NATURE

- A l'aube des années 2000, ce nouveau programme vous permettra entre autres d'utiliser l'informatique comme outil de traitement de l'information et des résultats de laboratoire (physique, chimie, biologie, ...)
- Huit visites industrielles sont au programme
- Préparation de qualité aux études universitaires.

SCIENCES HUMAINES

- Une carrière en EDUCATION ET PSYCHOLOGIE vous intéresse?
- Notre programme vous permettra de développer vos habiletés en communication et en relation d'aide, vos méthodes de travail tout en vous plaçant en situation d'apprentissage (entraide au primaire, tutorat, surveillance, ...)
- Aussi offerts: le profil régulier (300.01) et le profil administration (300.09).

Pour information: 833-1249 • postes 136 et 139

Le drapeau acadien au Sommet

Les Acadiens du Nouveau-Brunswick ont finalement eu gain de cause: leur drapeau flottera au Sommet de la francophonie, qui a lieu à Moncton. Le gouvernement provincial a annoncé hier que le drapeau acadien sera bien en vue lors de l'événement, qui réunira les représentants des nations francophones au début de septembre. Cette décision survient après des mois de querelles autour du protocole au Sommet, qui stipule que seuls les drapeaux des nations, ou des provinces participantes dans le cas du Québec et du Nouveau-Brunswick, devraient être déployés officiellement. Le ministre des Affaires intergouvernementales, Bernard Thériault, a indiqué que le drapeau acadien sera hissé sur tous les sites du Sommet, mais qu'il n'aura pas un statut égal à celui des autres drapeaux. (PC)

DOSSIER DES SOEURS DU BON-PASTEUR

Schmouth perd son permis de comptable pour toujours

LOUISE LEMIEUX
Le Soleil

QUÉBEC — Les trois juges du comité de discipline de l'Ordre des comptables imposent la pire sentence à Denis Schmouth: la révocation permanente de son permis.

L'ex-comptable des soeurs du Bon-Pasteur devra en outre payer les frais d'audition de sa cause, dont ceux de l'avis, dans « un journal circulant dans le lieu où le professionnel a son domicile professionnel » annonçant sa révocation.

La décision du comité de discipline a été rendue le 11 février. Lors de l'audition sur la sanction, le 26 janvier, l'avocat de Denis Schmouth ne s'était pas opposé à la révocation du permis de son client.

Denis Schmouth, 65 ans, n'a d'ailleurs pas attendu la sanction du comité de discipline: sa démission de l'Ordre des comptables remonte au 3 juin 1998.

« ... les fautes de l'intimé sont d'une extrême gravité... l'intimé (Denis Schmouth) a agi avec un manque évident de professionnalisme. Il a trahi la confiance que lui portaient les soeurs et a profité de la relation privilégiée qu'il avait avec ces dernières pour les trahir... l'intimé jette un discrédit sur l'ensemble de la profession », écrivent les trois juges du comité de discipline. Le seul élément en sa faveur, reconnaissent-ils, c'est un dossier disciplinaire vierge, jusqu'à cette affaire.

Denis Schmouth a été le comptable des soeurs du Bon-Pasteur durant 13 ans. C'est lui qui a présenté aux soeurs l'homme d'affaires Jean-Alain Bisailon et l'avocat Jean-Pierre Cantin, qui sont à l'origine de la construction du « power center » Marché central métropolitain. Les soeurs, conseillées par leur comptable Schmouth, ont investi 80 millions \$ dans ce projet commercial montréalais.

Le Marché central est maintenant en faillite, administré par un syndicat. Les soeurs tentent de retrouver une partie de leur mise, soit 21 des 80 millions \$ investis, pour lesquels elles sont créancières privilégiées.

De son côté, débouté en cour d'appel, Jean-Alain Bisailon appelle devant la Cour suprême du jugement de faillite de Marché central métropolitain. La permission d'en appeler ne sera pas entendue avant quelques mois.

Depuis un an, trois enquêteurs de la GRC scrutent à temps plein et à la loupe les transactions survenues dans l'odyssée du Marché central métropolitain. L'enquête avance, dit l'enquêteur Marc Barbeau, mais impossible de dire quand elle aboutira. « Nous sommes tributaires des demandes que nous avons faites ailleurs », explique, laconique, M. Barbeau. Lui et ses deux collègues ont été relevés de tous leurs autres dossiers et ne travaillent plus que sur celui du Marché central. Lan dernier, ils sont allés en Suisse pour vérifier des comptes. Rien ne presse d'interroger Jean-Pierre Cantin (qui vit maintenant au Costa Rica) ou Jean-Alain Bisailon (qui construit un autre « power center » à Saint-Jérôme). Des accusations pourraient être portées contre eux, même sans qu'ils aient été interrogés, précise M. Barbeau, car au niveau de l'enquête, personne n'est contraint à témoigner.

11,5 milliards de dollars de plus pour le système de soins de santé : une injection qui est la bienvenue

La santé est la plus importante priorité des Canadiens et des Canadiennes. Elle est tout aussi prioritaire pour le gouvernement du Canada. Voilà pourquoi, dans le Budget 1999, le gouvernement du Canada accorde aux gouvernements des provinces et des territoires 11,5 milliards de dollars additionnels pour les soins de santé.

Au cours des cinq prochaines années, en tenant compte de la péréquation, les Québécois et les Québécoises pourront compter sur 5,9 milliards de dollars de plus en espèces du gouvernement du Canada pour toute une gamme de services sociaux, y compris les soins de santé. Cet investissement fournira au gouvernement du Québec d'importants montants supplémentaires pour faire face aux problèmes dans le secteur de la santé, tels que les salles d'urgence bondées et les listes d'attente en chirurgie.

De plus, le gouvernement du Canada investira 1,4 milliards de dollars partout au pays dans d'autres secteurs prioritaires touchant la santé tels que la recherche de nouveaux médicaments et traitements et la prévention.

Budget 1999

UNE ACTION IMMÉDIATE, UN ENGAGEMENT À LONG TERME

Pour des renseignements additionnels sur le Budget 1999 ou pour de l'information sur d'autres programmes et services du gouvernement du Canada, composez le 1 800 O-CANADA (1 800 622-6232).
Téléimprimeur : 1 800 465-7735 ou visitez notre site Web : www.canada.gc.ca

Canada

Le curé en cavale se rend

Il aura fallu moins de deux jours pour que l'abbé Jean-Paul Létourneau, 77 ans, se rende à la justice en compagnie de son avocat. Appelé à comparaître lundi pour répondre de trois accusations de vol, l'abbé Létourneau ne s'était pas présenté en cour. Un mandat avait été déposé contre le prêtre à la retraite. L'abbé Létourneau a donc comparu en fin de matinée hier devant le juge René Crochetière et a aussitôt été relâché jusqu'à sa comparution prévue pour le 9 mars. Trois accusations de vol ont été portées contre l'abbé Létourneau. Une première infraction serait survenue le 27 mai 1998, alors que deux scies mécaniques auraient été volées à un résident de Champlain, en Mauricie. Un second vol aurait été commis auprès d'un autre résident de l'endroit. Dans ce cas, il s'agit d'une perceuse. Enfin, entre le 1^{er} décembre 1997 et le 26 février 1998, on reproche au prévenu d'avoir volé la Coopérative agricole Champlain Lavolette. L'abbé Létourneau a été ordonné prêtre en 1950 et était rattaché au diocèse de Sherbrooke jusqu'à sa retraite en 1987. Il avait oeuvré dans les paroisses de Mansonville et de Bolton Sud. Il a également fait du ministère à Grand-Vallée, en Gaspésie, et à Hudson, dans la région de Valleyfield. Le prêtre disait la messe à l'occasion dans la paroisse Saint-Gabriel-Archange de Cap-de-la-Madeleine, comme il l'a mentionné lui-même au juge Crochetière, hier. (PC)



Le colonel Vanier

Le colonel Reno Vanier ne fera pas de prison

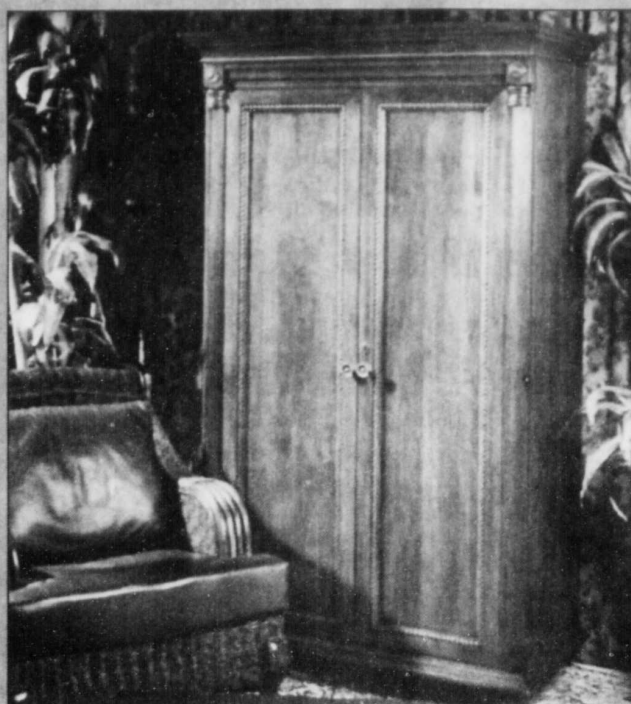
Le ministère de la Défense a échoué dans sa tentative pour obtenir qu'une peine d'emprisonnement soit infligée à un officier reconnu coupable de fraude, le colonel Reno Vanier. Il s'agit de ce militaire qui avait été retrouvé, confus et désorienté, dans le canal Rideau en 1997. La cour d'appel de la cour martiale a maintenu hier la peine qui lui avait initialement été infligée, soit la rétrogradation

au rang de lieutenant-colonel et le paiement d'une amende de 10 000\$. Une cour martiale avait jugé le colonel Vanier coupable sous sept chefs d'accusation de fraude, corruption et absence non autorisée. En 1996, alors qu'il dirigeait la mission canadienne de maintien de la paix en Haïti, le colonel Vanier a accepté un pot-de-vin de 2000\$ d'un sous-traitant du gouvernement, et s'est fait rembourser 2694\$ pour des billets d'avion qu'il avait obtenus gratuitement. En juin 1997, quelques jours après avoir été interrogé par la police militaire, il disparaissait. On devait le retrouver dans le canal Rideau près de deux semaines plus tard. Il n'a donné aucune explication pour cette absence. (PC)

Lucia
Lucia nous revient ce printemps avec ses pastel dans les tons de gris perle et rose.
Tailles 8 à 18 ans

Simone Paris
LE PRÊT-À-RAVIR

2646, chemin Sainte-Foy, Sainte-Foy
(près de l'hôpital Laval) 656-1902



MEUBLES Jacques Gaulin INC.

vous invite à une
**VENTE
EXCEPTIONNELLE**
Liquidation de marchandise
en magasin allant jusqu'à
50% de rabais

ET PLUS ENCORE...
obtenez un rabais
de 15%
sur tout meuble à prix régulier
ou à commander.

2158, rue Jean-Talon Nord
voie service Charest Ouest
Sainte-Foy, Québec, G1N 2G3
(418) 681-8106



100 VÉHICULES PAR JOUR! 6000 EN 60 JOURS!
LOUEZ SANS DÉPÔT DE SÉCURITÉ,
TRANSPORT INCLUS!
VENEZ FAIRE UNE OFFRE AVANT
QUE LA COUR NE SOIT VIDE!

F150 XLS 99 à cabine régulière

- Moteur de 4,2L, 205 ch
- Transmission automatique à surmultipliée
- Climatiseur
- Jantes en aluminium

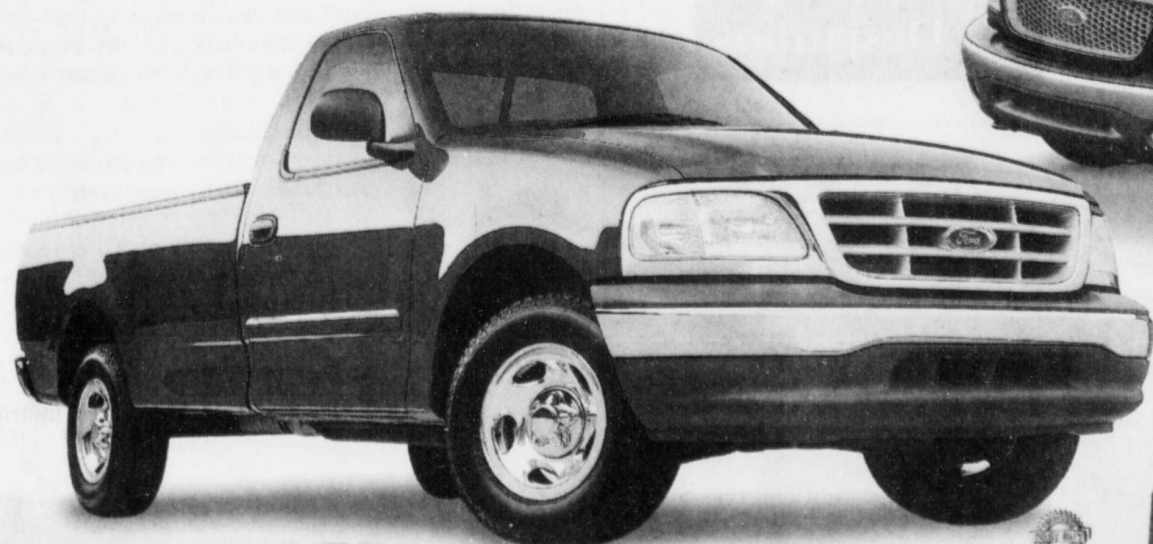
269\$ /mois

LOCATION 36 MOIS
TRANSPORT INCLUS
AUCUN DÉPÔT DE SÉCURITÉ REQUIS

OBJECTIF
6000
VÉHICULES EN
60
JOURS
FORD ET MERCURY

**POUR 40\$ DE PLUS
PAR MOIS, OBTENEZ UN
F150 XLS 99 « SuperCab »**

- Moteur de 4,2L, 205 ch
- Transmission automatique à surmultipliée
- Climatiseur
- Jantes en aluminium
- Quatre portes



	F150 XLS 99 À CABINE RÉGULIÈRE	F150 XLS 99 « SUPERCAB »
MENSUALITÉ LOCATION 36 MOIS	269 \$	309 \$
MISE DE FONDS OU ÉCHANGE ÉQUIVALENT	2 995 \$	2 995 \$

OPTION 0\$ COMPTANT DISPONIBLE

JUSQU'À **1000\$!**
DE RABAIS AUX **DIPLÔMÉS!**

Les Série F 1999 viennent d'obtenir le Prix
du meilleur achat décerné par Consumers Digest.



Carguide vient aussi de décerner le Prix du meilleur achat au F150 1999,
le camion le plus vendu au Canada depuis 33 ans.



**Vos concessionnaires Ford et vos
concessionnaires Lincoln Mercury**
www.acfmq.qc.ca



Photos à titre indicatif seulement. Transport inclus. Aucun dépôt de sécurité requis. Mise de fonds de 2 995 \$ et première mensualité exigées. Immatriculation, assurances et taxes en sus. Des frais de 0,08 \$ du kilomètre après 60 000 kilomètres et d'autres conditions s'appliquent. Sujet à l'approbation du crédit. Voyez votre concessionnaire pour obtenir tous les détails.

COLS BLEUS FÉDÉRAUX

La tension
monte sur
les lignesJEAN-SIMON GAGNÉ
Le Soleil

QUÉBEC — La tension monte dans le conflit qui oppose depuis trois semaines le gouvernement fédéral à ses 14 500 cols bleus. Hier matin, environ 125 syndiqués ont dressé des lignes de piquetage à l'aéroport Jean-Lesage, ce qui a provoqué une brève escarmouche avec les policiers.

Chaque jour, depuis trois semaines, les forces de l'ordre et les cols bleus du fédéral pratiquent un étrange petit jeu du chat et de la souris. Les grévistes, qui ne se départissent pas de leur sens de l'humour, prennent un malin plaisir à brouiller les pistes en dressant des lignes de piquetage là où les policiers ne les attendent pas. Lundi et mardi, par exemple, les grévistes avaient encerclé les bureaux de Revenu Canada, à la Pointe-aux-Lièvres. Tôt hier matin, un petit groupe se trouvait sur les lieux, laissant supposer que le même scénario allait se répéter pour une troisième journée consécutive. Mais à l'arrivée des policiers, ils ont brusquement plié bagages pour prendre la direction de l'aéroport, où les attendaient déjà plus d'une centaine de leurs collègues.

Vers 5 h 30, hier matin, une barricade de glace se dressait pour interdire l'accès à la tour de contrôle de l'aéroport, tandis que des syndiqués bloquaient l'accès au stationnement public. L'équipe de contrôleurs de nuit en aura été quitte pour prolonger son boulot jusqu'à 9 h. Un peu plus tard, on a frôlé l'incident lorsque des cols bleus ont entrepris de ralentir la circulation sur la principale route d'accès à l'aéroport. Une bousculade impliquant policiers et grévistes a alors entraîné l'arrestation de l'un de ces derniers. L'homme a finalement été relâché, en échange de la promesse de limiter les lignes de piquetage aux abords du garage du service d'entretien. Le reste de la manifestation s'est déroulé sans incidents. Une sorte de match nul, en quelque sorte.

Selon la responsable des relations publiques de l'aéroport, Doris Angers, un seul vol, à destination de Toronto, a été retardé de quelques minutes. « La météo a été de notre côté. Comme il a peu neigé et que les vents étaient très violents, les pistes sont restées sur leur surface asphaltée pendant toute la manifestation, » a-t-elle expliqué. En fin de journée, hier, on ne déplorait que des incidents mineurs. La police de Sainte-Foy aurait reçu une plainte d'un client de l'aéroport qui aurait vu le rétroviseur de sa voiture arraché. De même, les pneus d'au moins un véhicule du gouvernement fédéral ont été dégonflés.

Après trois semaines de grèves tournantes, aucune rencontre n'est prévue entre l'Alliance de la fonction publique du Canada (AFPC), qui représente les cols bleus, et le gouvernement fédéral. Les cols bleus sont sans contrat de travail depuis bientôt deux ans. À défaut d'une nouvelle entente, leurs salaires sont gelés depuis 1991. Selon des chiffres fournis par l'Alliance, les manœuvres du gouvernement fédéral gagneraient en moyenne 4,44 \$ de moins que les employés du secteur privé effectuant un travail identique. Le salaire d'un pompier du gouvernement fédéral serait en outre de 13 000 \$ à 15 000 \$ dollars inférieur à celui de ses homologues des municipalités d'un bout à l'autre du pays.

L'Alliance de la fonction publique réclame des augmentations de salaires de 6 % par année pour un contrat de deux ans. Le Conseil du trésor du Canada leur offre 2 %. L'une des principales pierres d'achoppement du conflit concerne cependant le « zonage », qui permet au gouvernement fédéral de payer des salaires différents selon les régions du pays. Robert Bousquet, porte-parole du Conseil du trésor du Canada, affirme que 17 000 des 187 000 employés de la fonction publique fédérale seraient encore touchés par cette mesure, soit moins de 10 % de l'effectif. Les manœuvres et les hommes de métiers travaillant à Québec percevront ainsi des salaires de 14 % inférieurs à ceux de leurs collègues de Vancouver.

Les cols bleus du gouvernement fédéral sont des employés civils œuvrant principalement au sein de la Garde côtière, des aéroports, des pénitenciers, des parcs nationaux, des bases militaires et des hôpitaux fédéraux. Au cours des dix dernières années, leur nombre a été réduit de près de 40 %. Voyant que le conflit se prolonge, le vice-président de l'AFPC pour le Québec, Richard Côté, se félicite que ses membres aient jusqu'à présent évité les dérapages. Il se désolé pourtant du peu de soutien qu'obtiennent les grévistes, particulièrement dans les médias. « Que voulez-vous, nous avons trois prises contre nous. D'abord nous sommes des fonctionnaires, ce qui n'est pas bien vu. Ensuite nous travaillons pour le fédéral, ce qui est encore pire. Finalement, nous sommes des cols bleus, ce qui nous associe immédiatement à ce qui a pu se passer à Montréal. »

**Aucune
rencontre
n'est prévue
entre les
parties**



Cotisez à votre REER.

7 jours sur 7.

24 heures sur 24.

1 800 CAISSES (1 800 224-7737)

 Desjardins


Venez faire un tour de machines !

Demandez nos forfaits casino, à partir de 53 \$*, incluant des jetons, un cadeau souvenir et surtout, une carte d'accès privilégié permettant l'entrée sans attente au Casino ! De plus, obtenez votre carnet privilégiés, 100 \$ de coupons de réduction sur une foule d'activités dans la région.

1 800 665-2274



Casino de
Charlevoix
Le plaisir est
à quelques pas

*Taxes en sus. Certaines restrictions peuvent s'appliquer.

LE MONDE

KOSOVO

L'OTAN se prépare malgré le «non» de Milosevic

BRUXELLES (d'après AFP et AP) — L'OTAN a continué imperturbablement hier ses préparatifs pour l'envoi d'une force de paix au Kosovo, dont une avant-garde de près de 6000 hommes se déploierait en quelques jours dans la province serbe, malgré l'opposition du président Slobodan Milosevic, auquel le gouvernement américain a adressé hier un avertissement sévère.

« M. Milosevic n'a plus que quelques jours pour voir la lumière, pour comprendre qu'il est dans l'intérêt de son pays et celui du peuple du Kosovo de ne pas seulement se mettre d'accord sur un règlement politique mais d'accepter une force de maintien de la paix », a déclaré le porte-parole adjoint du Département d'État, James Foley.

La Maison-Blanche a renchéri en soulignant qu'une intervention militaire de l'OTAN contre la Serbie demeure « une menace réelle ».

Le secrétaire américain à la Défense, William Cohen, a ordonné hier le déploiement dans les 48 heures d'avions de combat supplémentaires aux États-Unis en vue d'éventuelles frappes aériennes de l'OTAN sur la Yougoslavie, a indiqué le

Pentagone.

Ces appareils font partie des 260 avions que Washington entend déployer au cas où des frappes aériennes seraient décidées.

La majorité des forces aériennes américaines qui seraient utilisées en cas de frappes se trouve déjà en Europe, soit sur des bases militaires soit sur le porte-avions USS Enterprise qui croise en mer Méditerranée.

Les appareils alliés se préparent également, a-t-on ajouté de même source.

Le Pentagone rappelle que le secrétaire général de l'OTAN, l'Espagnol Javier Solana, a reçu l'autorisation d'ordonner des frappes aériennes contre la Yougoslavie si nécessaire.

La secrétaire d'État Madeleine Albright, qui avait admonesté le président serbe Milan Milutinovic le week-end dernier à Paris, envisage d'intervenir à nouveau pour tenter de contraindre les deux parties à signer un accord de large autonomie pour le Kosovo supervisé par l'OTAN.

Belgrade ne donne pas pour autant l'impression de se préparer à des frappes de l'OTAN et observe un attentisme prudent.

REFUS MITIGÉ

M. Milosevic s'est abstenu d'opposer un refus sans appel à la communauté internationale. Recevant le médiateur américain Christopher Hill, venu de Rambouillet à la demande de M^{me} Albright, M. Milosevic s'est contenté de faire valoir que l'« attitude négative » de Belgrade concernant la présence de troupes étrangères au Kosovo faisait l'unanimité de la direction yougoslave, de la population et de ses élus, selon un communiqué de la présidence.

Cette conduite tranche avec la campagne anti-occidentale menée tambour battant en octobre, quand M. Milosevic avait été pour la 1^{re} fois confronté à l'imminence d'une action de l'OTAN, et l'avait évitée grâce à un accord conclu avec l'émissaire américain Richard Holbrooke.

Milosevic finira par dire «oui» estiment les stratèges

La marge de manœuvre de M. Milosevic est « très limitée » et il pourra difficilement refuser le plan de la communauté internationale, selon Miroslav Hadzic, analyste au Centre d'études socio-militaires de Belgrade, organisation non-gouvernementale.

« Nous sommes arrivés à un point où nous n'avons plus grand choix. Il est plus acceptable pour Milosevic de voir des troupes se déployer au Kosovo sous l'étiquette de l'OSCE ou des Nations unies, mais il sera probablement obligé d'accepter celles de l'OTAN. Surtout si l'ONU investit l'OTAN d'un mandat », a déclaré M. Hadzic.

Cet expert explique la relative sérénité affichée par le pouvoir par le fait qu'« il sait qu'il va finir par dire «oui» et refuse de créer la panique ».

L'Alliance a entre-temps approuvé un « plan d'opération » qui prévoit, en cas d'accord à Rambouillet, en France, entre Serbes et Kosovars, d'envoyer près de 6000 militaires, dont la moitié Américains, pour assurer les premières missions de maintien de la paix, notamment la démilitarisation des forces en présence.

ROUMANIE

Les «gueules noires» mordent la poussière

STOENESTI, Roumanie (d'après AP et AFP) — Double revers pour les « gueules noires » en Roumanie : mises en déroute, elles vont devoir en outre se passer de leur leader charismatique. Miron Cozma a été arrêté hier après une nuit de violents affrontements entre un millier de policiers antiémeutes et quelque 2000 mineurs en colère qui tentaient de marcher sur la capitale.

Ces affrontements ont fait deux morts parmi les mineurs et une centaine de blessés. Cinq cents mineurs ont été interpellés.

Les mineurs avaient entamé leur marche mardi pour protester contre la condamnation lundi par la Cour suprême, de leur chef à 18 ans de prison pour son rôle de meneur dans les émeutes sanglantes de 1991 lors d'une précédente marche sur Bucarest.

Les circonstances de l'arrestation de Miron Cozma, en compagnie de trois autres leaders des mineurs, restent floues. Le chef de la police antiémeutes, le général Nicolae Berechet, affirme que le chef des mineurs s'est rendu aux forces de sécurité, sans violence, alors qu'il était assis dans un autocar cerné par des mineurs.

Pour sa part, le maire de Caracal, Gheorghe Anghel, assure que Cozma a été arrêté près de sa ville (non loin à l'ouest du lieu des affrontements), alors que la voiture dans laquelle il circulait s'était arrêtée à une station-service. Cette dernière version laisse entendre que Cozma avait fait demi-tour. « Cozma a fui comme un lâche en abandonnant ses hommes au pire moment », avait d'ailleurs déclaré le ministre de la Défense Victor Babiuc.

Après avoir été la risée des mineurs pendant neuf ans, les forces de l'ordre ont ainsi pris leur revanche sur les « gueules noires ».

« Nous les avons écrasés », se félicite Cornel, un membre des troupes d'élite de la police, en montrant fièrement son « trophée de guerre », une matraque saisie auprès d'un mineur.

« En janvier ils nous ont humiliés, mais cette fois, nous qui avons gagné », intervient Marius, un gendarme de 19 ans, faisant référence à la marche des mineurs sur Bucarest du mois dernier.

EN BREF

BRÉSIL

Carnaval meurtrier

Deux cent soixante-quinze personnes ont été assassinées, dont 230 dans l'État de Sao Paulo et 45 dans l'État de Minas Gerais depuis le début du carnaval, vendredi, ont annoncé hier des sources officielles. Ce bilan fait du carnaval 1999 le plus sanglant du Brésil. L'an dernier, 217 assassinats avaient été enregistrés à la même époque. « Je n'ai jamais vu autant de violence », a commenté un policier de Sao Paulo, cité par le quotidien de Rio de Janeiro, *O Globo*. Cette montée de la violence est notamment due au trafic de « crack », un dérivé de la cocaïne. À Rio de Janeiro, les premières journées du carnaval ont été en revanche parmi les plus tranquilles de ces dernières années. (AFP)



Une manifestation de Kurdes devant l'ambassade de Turquie à Ottawa a tourné à l'affrontement, hier. Un cocktail Molotov a notamment été lancé en direction de policiers de la Gendarmerie royale du Canada, qui ont procédé à l'arrestation d'au moins deux manifestants. Environ 200 protestataires, dont plusieurs étaient venus de Montréal et de Toronto en autocar, ont pris d'assaut un barrage de la police avec leurs pancartes, et lancé des boules de neige et des pierres contre les agents, tout en hurlant des injures en direction des murs de l'ambassade. D'autres ont mis le feu à des drapeaux grecs et américains. L'une des bannières a été projetée, en flammes, en direction d'un policier. Les policiers, portant leur équipement anti-émeute, ont répliqué par du poivre de Cayenne.

TROIS KURDES ABATTUS À BERLIN

Israël sur la sellette

JÉRUSALEM (d'après AFP et AP) — La vague de manifestations déclenchée par l'arrestation du chef séparatiste kurde Abdullah Ocalan a fait ses premières victimes : trois Kurdes ont été tués hier par des agents de la sécurité israélienne, lors d'une fusillade devant le consulat de l'État hébreu à Berlin. Israël a plaidé la légitime défense hier.

Le premier ministre Benjamin Netanyahu a affirmé que les manifestants, qui ont fait irruption dans le bâtiment diplomatique, avaient tenté de s'emparer de l'arme d'un garde et pris une femme en otage, ce qui a déclenché les tirs des gardes du consulat.

Les manifestants entendaient protester contre une implication supposée d'Israël dans la capture par les autorités turques du dirigeant rebelle kurde Abdullah Ocalan, enlevé au Kenya mardi.

Selon la police berlinoise, trois manifestants sont morts et 16 personnes ont été blessées dans l'incident. Un blessé se trouvait dans un état critique.

Pour tenter d'apaiser les esprits, les dirigeants israéliens ont nié toute participation au conflit qui oppose Turcs et Kurdes et ont démenti avec insistance tout lien avec l'affaire Ocalan.

« Nous n'avons pas de querelle avec les Kurdes, nous ne sommes pas en conflit avec eux (...) Israël n'est absolument pas impliqué dans la capture d'Ocalan », a déclaré M. Netanyahu.

« On sait qu'Israël a des liens avec la Turquie, y compris pour des manœuvres militaires. À partir de ce fait, on en déduit faussement notre implication », a ajouté le premier ministre.

Israël et la Turquie ont signé en février 1996 un accord de coopération militaire qui a été dénoncé par plusieurs pays arabes, ainsi que par l'Iran, qui y ont vu l'ébauche d'un axe militaire jugé menaçant.

Israël, de même que les États-Unis, le Kenya et la Grèce, dont de nombreux consulats et ambassades avaient été pris d'assaut mardi par des

Kurdes en colère, sont accusés par les militants kurdes d'avoir contribué à l'arrestation de leur chef par les autorités turques.

Le Kenya a fermé toutes ses ambassades. Le chef de la diplomatie kenyane, Bonaya Godana, avait dit mardi devant la presse que le gouvernement kenyan n'a eu « aucun rôle » dans l'affaire Ocalan.

« Nous voulons dire à tout le monde, y compris aux Kurdes, que nous n'avons eu aucun rôle dans cette affaire », avait déclaré M. Godana.

CIRCONSTANCES CONFUSES

Selon le ministre, le Kenya n'avait découvert que tardivement la présence d'Ocalan chez l'ambassadeur de Grèce à Nairobi et avait alors demandé à l'ambassadeur qu'Ocalan quitte rapidement le territoire kenyan.

Ocalan s'est envolé lundi à bord d'un jet privé « pour une destination connue des autorités grecques », toujours selon le ministre.

Le quotidien *Daily Nation* de Nairobi, citant « des sources » non précises, a dit hier que « M. Ocalan a été saisi par des agents secrets kenyans, qui lui ont bandé les yeux, et l'ont conduit à l'aéroport afin de l'expulser ».

Dans le même temps, la télévision turque montrait des images d'Abdullah Ocalan menotté et attaché sur son siège, filmé dans l'avion qui l'amenait du Kenya en Turquie, sous la surveillance d'hommes cagoulés. « Il n'y aura pas de torture ou quoi que ce soit », a promis un de ces hommes au chef kurde, apparemment pas blessé.

Les appels à un procès « équitable » pour Ocalan se sont multipliés en sa faveur. Mais la Turquie a répliqué qu'elle n'avait pas de leçons à recevoir des pays européens et a rejeté l'idée d'observateurs internationaux aux futures audiences.

Elle a refoulé l'avocate allemande d'Ocalan, Britta Boehler, et une équipe d'avocats néerlandais, dans la nuit de mardi à hier à l'aéroport d'Istanbul.

Bibi nie tout rôle dans la capture d'Abdullah Ocalan

L'affaire Paula Jones refait surface

WASHINGTON (d'après AFP et AP) — L'affaire Paula Jones est revenue hanter Bill Clinton qui risque de nouveaux ennuis judiciaires pour avoir caché la vérité sur sa liaison avec Monica Lewinsky, lors du procès lui ayant été intenté par l'ex-employée de l'État d'Arkansas pour harcèlement sexuel.

La magistrate chargée de la plainte de Paula Jones, une juge de Little Rock, en Arkansas, Susan Webber Wright, a annoncé hier qu'elle envisageait de faire comparaître le président américain pour outrage à magistrat.

Elle a donné aux avocats de M. Clinton jusqu'à demain pour demander sa récusation. Le dossier serait alors transmis à un autre juge.

Elle a indiqué avoir décidé en septembre de retarder cet examen « pour ne pas s'ingérer dans le processus de destitution » en cours au Congrès. « Je pense que le moment est maintenant venu pour le tribunal d'examiner s'il y

a eu outrage à magistrat », a-t-elle dit.

M. Clinton a été acquitté la semaine dernière par le Sénat des deux chefs d'accusation — parjure et entrave à la justice — portés contre lui par la Chambre des représentants.

Lors d'une déposition recueillie à la Maison-Blanche le 17 janvier 1998, M. Clinton avait nié devant la juge Wright avoir eu une relation sexuelle avec M^{me} Lewinsky.

Les avocats de M^{me} Jones avaient eu vent de cette liaison, et tentaient de prouver que le harcèlement sexuel était habituel chez l'ex-gouverneur d'Arkansas élu président.

L'avocat de M. Clinton, Robert Bennett, avait dû admettre quelques mois plus tard que la déposition du 17 janvier était « trompeuse et fautive ».

Bill Clinton accusé d'outrage au tribunal?

Une citation pour outrage à magistrat ranimerait le scandale que M. Clinton espérait avoir mis définitivement derrière lui et pourrait fournir de nouveaux arguments au procureur indépendant Kenneth Starr.

Celui-ci n'a toujours pas terminé son enquête à facettes multiples sur le président. Mardi, après plusieurs semaines d'apparente inactivité, il a convoqué à huis clos le grand jury (chambre d'accusation) de l'affaire Lewinsky sans faire connaître les raisons de cette décision.

AMENDE SÉVÈRE

Outre une sévère amende, M. Clinton risque, s'il est jugé coupable d'outrage à magistrat, d'avoir à payer une partie des frais de justice de Paula Jones.

L'affaire Paula Jones avait connu plusieurs rebondissements et déclenché l'enquête de Kenneth Starr sur la liaison du président avec Monica Le-

winsky. Elle a fait l'objet d'un règlement à l'amiable il y a deux mois.

M. Clinton a versé 850 000 \$ US à M^{me} Jones, qui avait été finalement déboutée par la juge Wright, mais dont les avocats menaçaient de faire appel. En quatre ans, le président a accumulé plus de 6 M \$ US de frais d'avocats.

Selon le professeur de droit Stephen Salzborg de l'université George Washington, M. Clinton s'est effectivement exposé à des sanctions pour outrage à magistrat dans sa déposition de janvier.

« Plus la sanction sera rapide et mieux cela vaudra, car tous les témoins potentiels à l'avenir sauront que tromper un tribunal a des conséquences », a-t-il dit. Il a prédit que le président serait sans doute frappé d'une amende de 250 000 \$ US.

Le P. Salzborg avait témoigné pour la Maison-Blanche lors de la procédure de destitution à la Chambre des représentants.

ON DÉBRANCHE

les démos

les démos

RABAIS
100\$
inclus

MONITEUR
15 PO
INCLUS

300 MHz

SEANIX

1599⁹⁵

24 versements 76,44 \$



ORDINATEUR SEANIX

- 300 MHz (225842)
- Processeur Celeron-A™ D'INTEL® avec mémoire cache
- Micro, haut-parleurs, clavier et souris inclus.
- MONITEUR 15 PO INCLUS

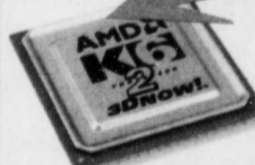
Acer

A Open CustomPC

1549⁹⁵

24 versements 74,05 \$

400 MHz



AMD K6
2
3DNow!

ORDINATEUR ACER

- SYSTÈME «AERO»
- 400 MHz (228496)
- Processeur AMD-K6-2 avec technologie 3DNow™
- 64 mo mémoire vive
- Disque dur 7.6 Giga
- Modem 56k • CD36X • Win 98
- CLAVIER MULTIMÉDIA, souris, haut-parleurs et micro inclus
- Moniteur en sus. (228503).

Clavier multimédia

COMMENCEZ À PAYER EN AOÛT 1999*

A MEUBLEMENTS
TANGUAY
ÉLECTRONIQUE

OUVERT LE DIMANCHE



www.tanguay.qc.ca

Les photographies sont à titre indicatif.
* Sous réserve de l'approbation du service du crédit, ne payez que les taxes de vente. Cartes de crédit acceptées. Programme de paiements par mensualités: ne payez que les taxes comptant. Le taux d'intérêt est de 13,5%. Exemple: pour un montant de 500\$, les frais d'intérêts seront de 73,32\$ (24 mois) pour une obligation du consommateur de 573,32\$.

LÉVIS
5720, boul. Étienne-Dallaire
(angle Kennedy)
1 800 563-4511 (418) 833-4511

BEAUPORT
535, boul. Sainte-Anne
1 800 563-6282 (418) 667-6282

LES SAULES
4875, boul. l'Ornière
1 800 563-4411 (418) 871-4411

TROIS-RIVIÈRES
2200, boul. des Récollets
1 800 465-2200 (819) 373-1111

POINTE-AU-PÈRE
822, boul. Sainte-Anne
Route 132, Comté de Rimouski
1 800 463-4411 (418) 725-4411

CHICOUTIMI
1990, boul. Talbot
1 800 363-4711 (418) 698-4411

RIVIÈRE-DU-LOUP
245, Hôtel-de-Ville
1 800 510-4711 (418) 867-4711

SAINT-GEORGES DE BEAUCE
8955, boul. Lacroix
1 877 295-4411 (418) 226-4411